



Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

MODEST HOUSE DESIGNS

Series: 1977 (1.__, includes 1.__ M)

Project #: 1.22 Number of Sheets (Total): 9 Without Duplicates: 9
Number of Versions: 4 Sheets Per Version: 2

Official Language: Both languages
Measurement System: Both systems
File System: Hardcopy

Architect or Branch: CMHC, in-house
Year: 1977

Project Description: 1.22 and 1.22M
3 Bedroom Bi-Level Semi-detached

Number of Storeys: 1½, Split Level
Type: Semi-detached, i.e., side by side
Occupancy: Single family unit in multi-unit complex
Number of Bedrooms: 3
Finished Area
(Per Unit): 980 ft²/94.26 m² (Approximate)
Finished Area
(Building Total): 1960 ft²/188.52 m² (Approximate)

Drawings:

Scale:

- | | |
|--|----------|
| 1. Plans; Elevations-1977/Originals/Imperial | As Noted |
| 2. Sections and Details; Kitchen Elev's--1977/Originals/Imperial | As Noted |
| 3. Page 1 Redrafted, 1978/Metric | As Noted |
| 4. Page 2 Redrafted, 1978/Metric | As Noted |
| 5. French Page 1--1977/Originals/Imperial | As Noted |
| 6. French Page 2--1977/Originals/Imperial | As Noted |
| 7. French Page 1--1978/Redraft/Metric | As Noted |
| 8. French Page 2--1978/Redraft/Metric | As Noted |
| 9. Exterior Perspective | |

Basement: Yes--partially finished
Foundation: poured concrete
Comments: 2nd and 3rd bedrooms and laundry
tubs located

Fireplace? no Comments:

Car Accommodation: no car accommodation

Cladding:

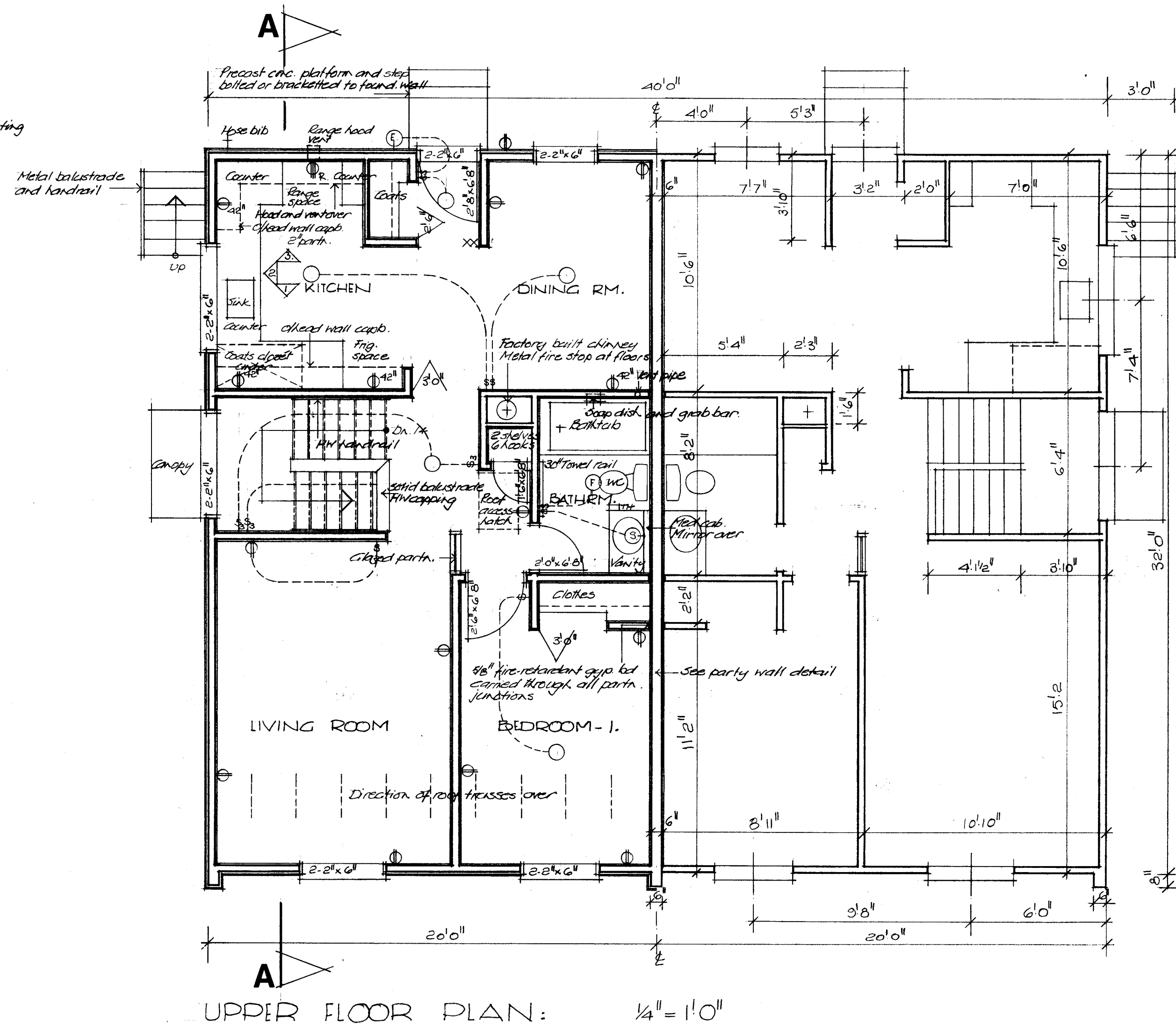
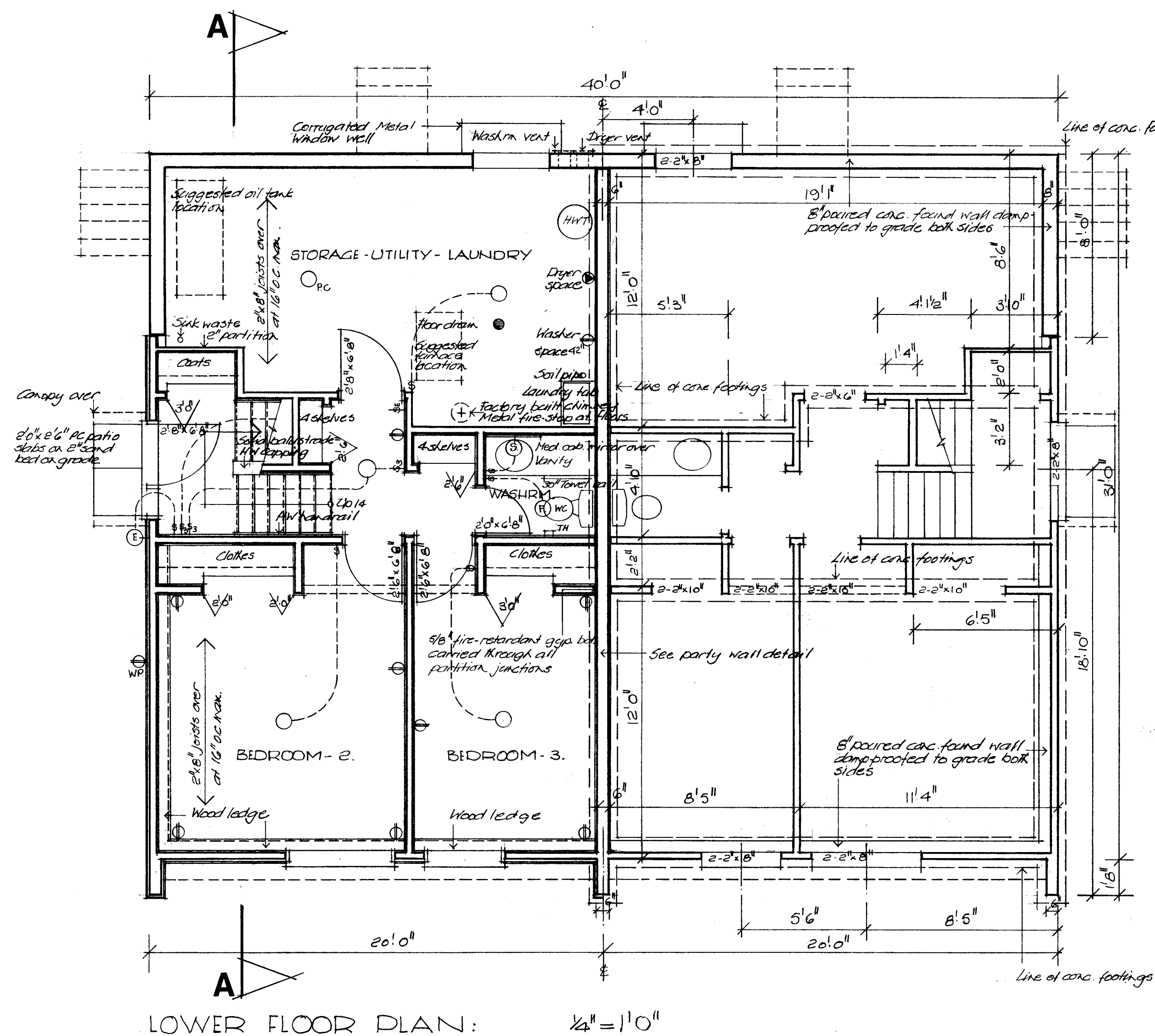
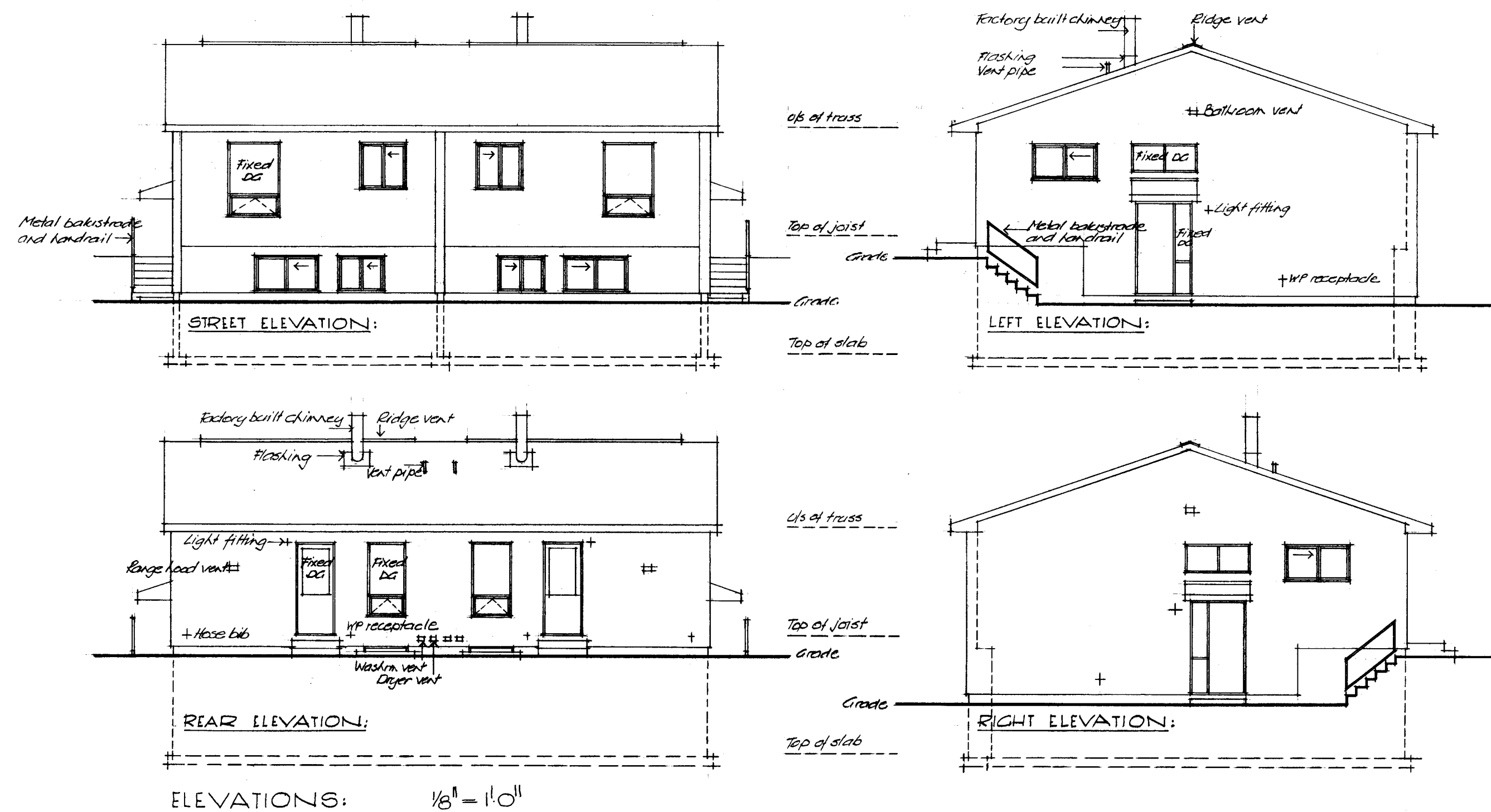
Primary Exterior Cladding: Unspecified
Specifications:

Secondary Exterior Cladding: N/A
Specifications:

Other Cladding: N/A

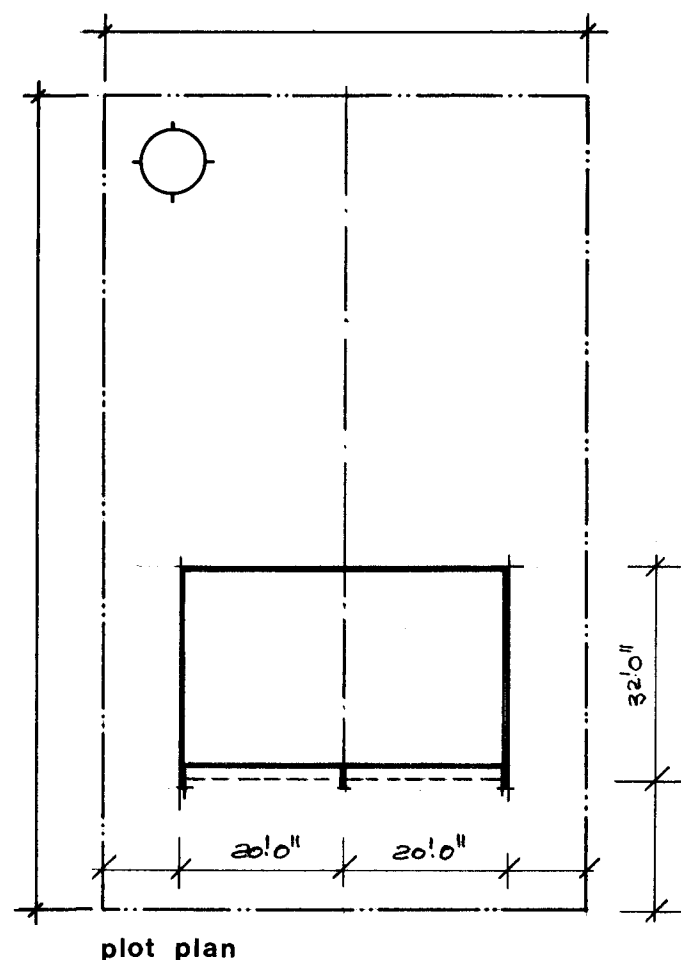
Roofing: Asphalt shingles
Roof Shape: Gable
Comments:

Special Features: N/A
Comments:



GENERAL NOTES

1. ALL FOOTINGS AND FOUNDATIONS SHALL REST ON UNDISTURBED SOIL OR ROCK. FOOTINGS AND FOUNDATIONS MAY HAVE TO BE INCREASED TO SUIT EXISTING LOCAL SOIL CONDITIONS.
2. DOUBLE JOISTS REQUIRED UNDER PARTITIONS RUNNING PARALLEL TO THE FLOOR JOISTS MAY BE BLOCKED APART 8" AT 4'-0" O.C. TO PERMIT THE PASSAGE OF HEATING DUCTS ETC.
3. THE POSITION AND NUMBER OF ELECTRICAL OUTLETS MAY BE RELOCATED BUT MUST IN ALL CASES MEET THE MINIMUM REQUIREMENTS OF THE RESIDENTIAL STANDARDS AND COMPLY WITH LOCAL CODES.
4. PROVIDE A ROD AND AT LEAST ONE SHELF IN ALL COAT AND CLOTHES CLOSETS.
5. ALL FLOOR JOISTS ARE DESIGNED TO NO. 1 GRADE SPRUCE. ANY CHANGE OR SUBSTITUTION MUST BE APPROVED BY AUTHORITY HAVING JURISDICTION.
6. ALL CONSTRUCTION MUST COMPLY WITH THE RESIDENTIAL STANDARDS CURRENT AT THE TIME OF CONSTRUCTION AND ANY APPLICABLE LOCAL CODES.
7. THIS DRAWING IS INTENDED AS A GUIDE ONLY. THE FINAL CHOICE AND USE OF MATERIALS, AND METHODS AND DETAILS OF CONSTRUCTION, IS THE RESPONSIBILITY OF THE USER.
8. Total R values must comply with current C.M.H.C. standards as applicable to location.
9. Window sizes must comply with current C.M.H.C. standards.



77/616 R.P. Bauran

date n.h.a. stds chkd by date revisions by

CMHC SCHL
Central Mortgage and Housing Corporation Société centrale d'hypothèques et de logement

designer

C.M.H.C.

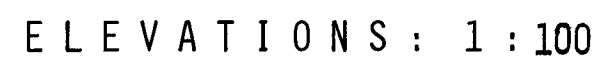
design no.

1.22

scale AS NOTED

date APRIL 1977

drawing no. ONE of TWO

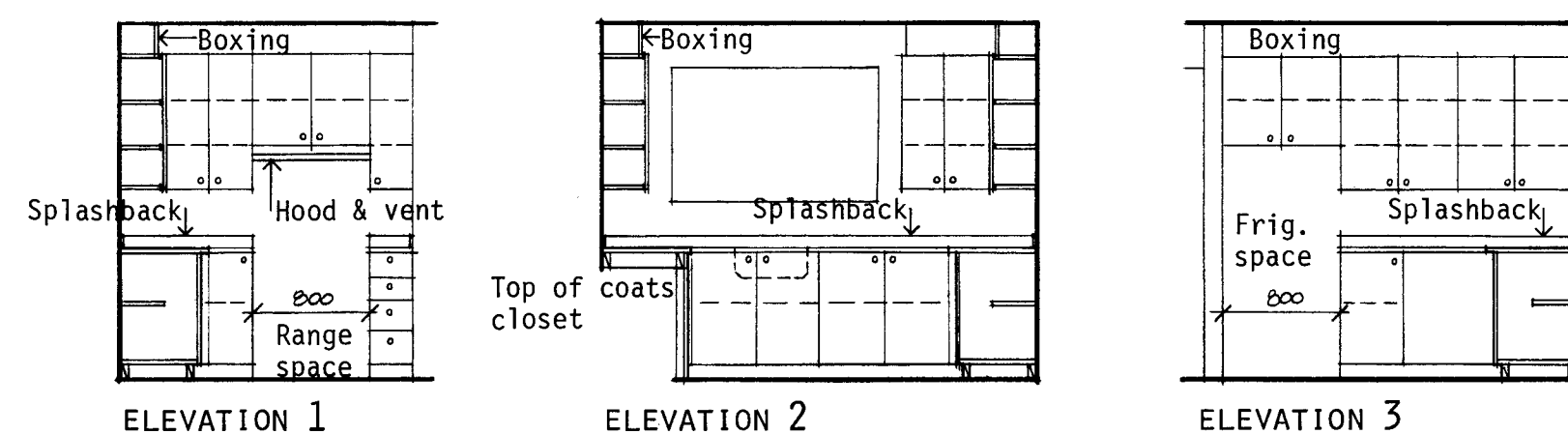


- N.B. ALL DIMENSIONS ARE GIVEN IN MILLIMETRES
UNLESS OTHERWISE NOTED.

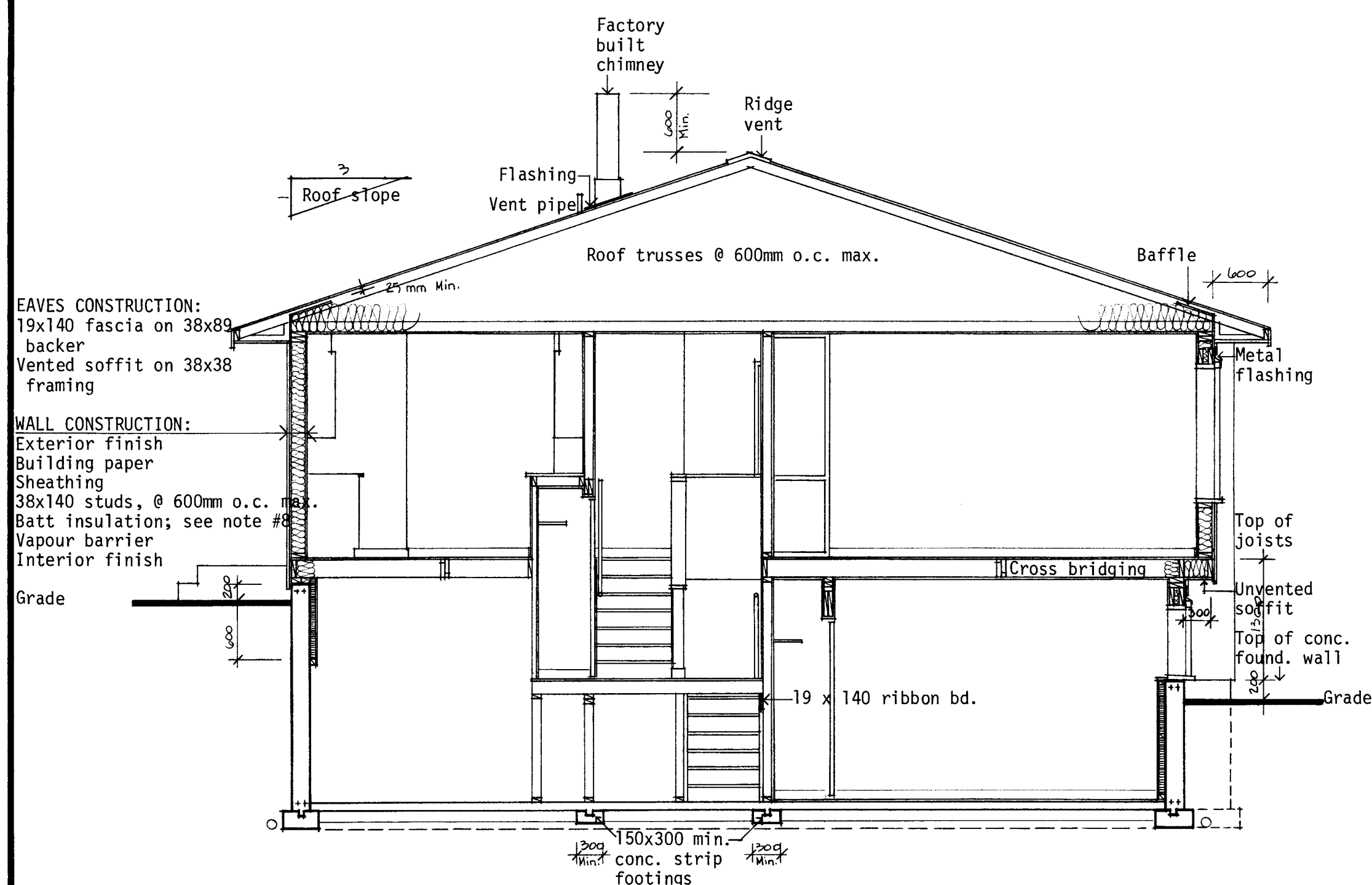


CMHC SCHL
 Central Mortgage and Housing Corporation
 Société centrale d'hypothèques et de logement

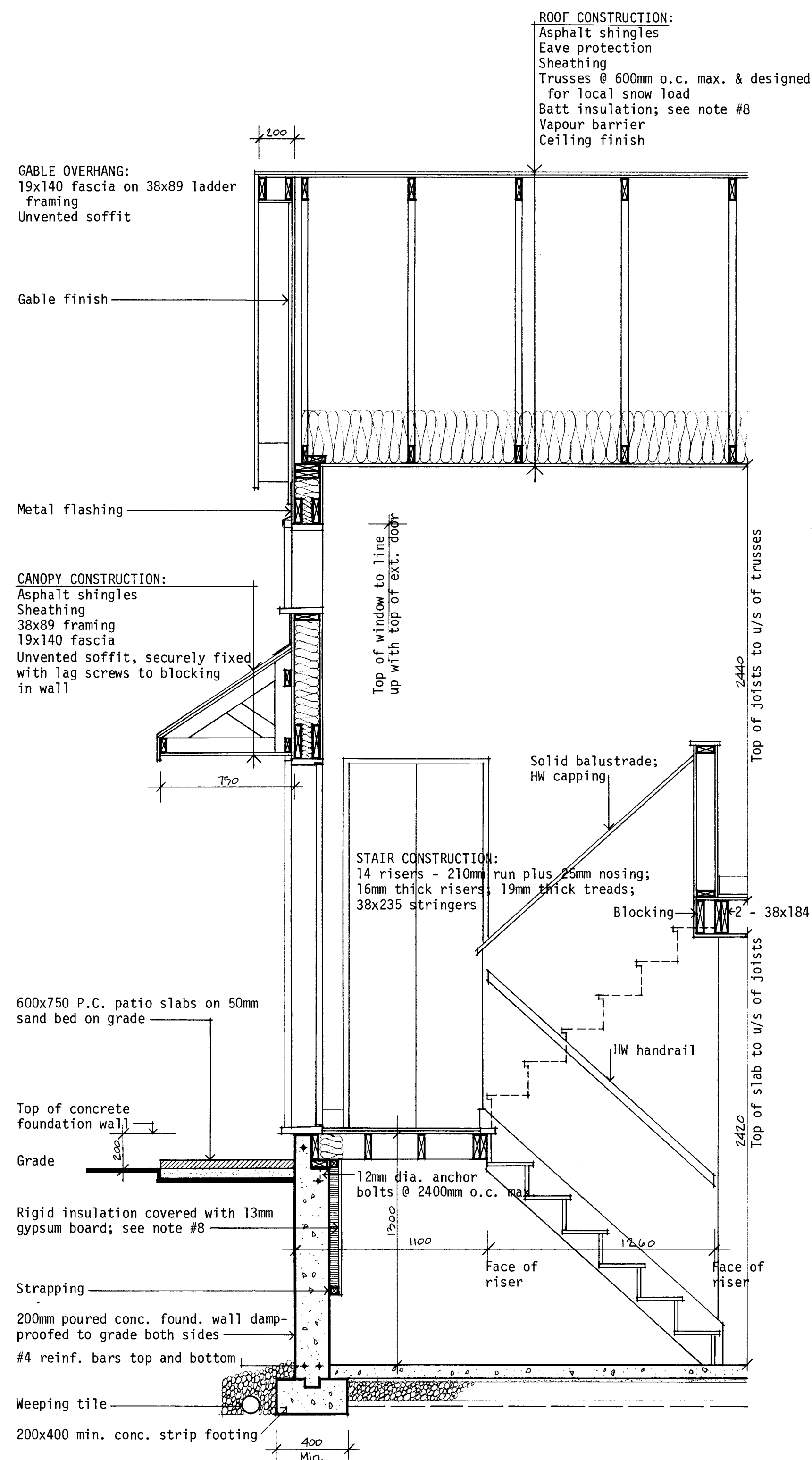
	designer
	C.M.H.C.
	design no. 1.22M
scale	AS NOTED
date	JANUARY 1978
drawing no.	ONE OF TWO



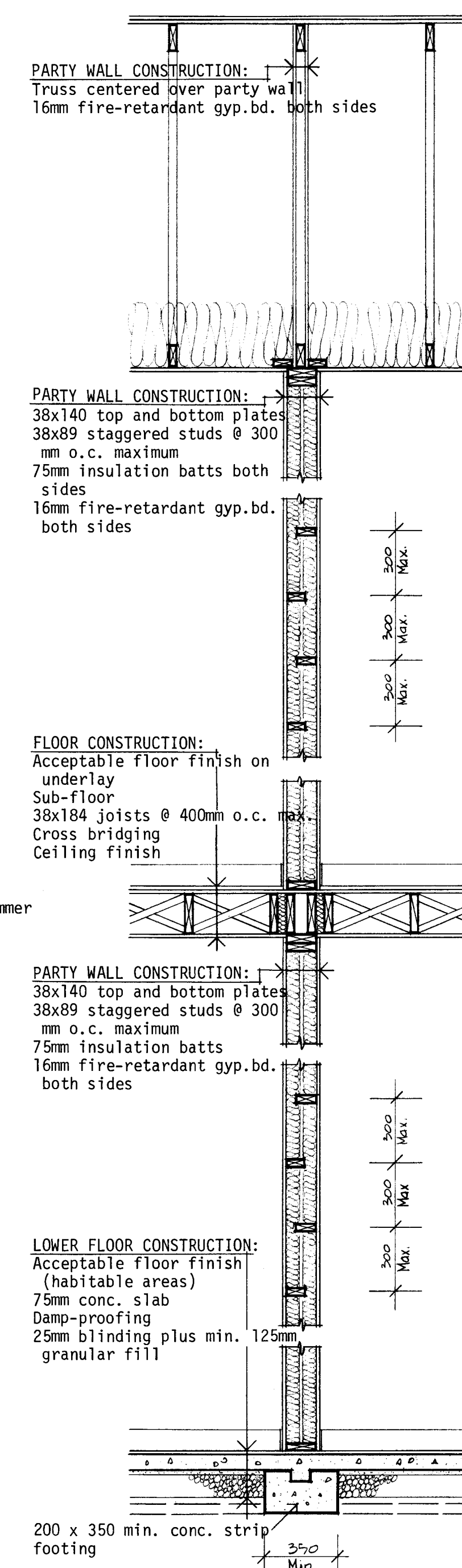
KITCHEN ELEVATIONS: 1:50



TYPICAL CROSS SECTION A-A: 1:50



DETAIL WALL SECTION: 1:20

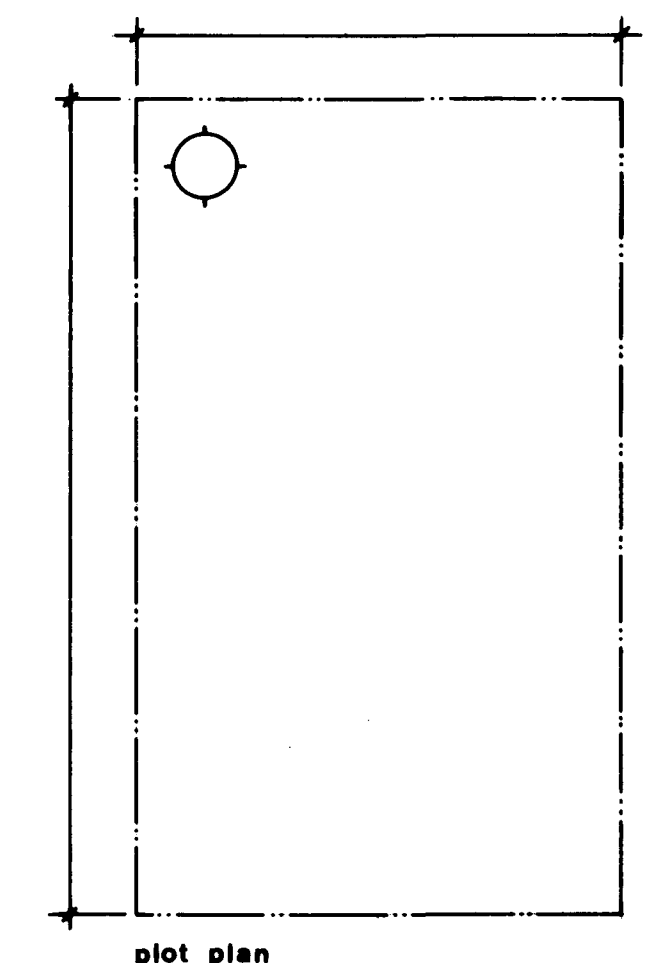


PARTY WALL DETAIL: 1:20

GENERAL NOTES

1. ALL FOOTINGS AND FOUNDATIONS SHALL REST ON UNDISTURBED SOIL OR ROCK. FOOTINGS AND FOUNDATIONS MAY HAVE TO BE INCREASED TO SUIT EXISTING LOCAL SOIL CONDITIONS.
2. DOUBLE JOISTS REQUIRED UNDER PARTITIONS RUNNING PARALLEL TO THE FLOOR JOISTS MAY BE BLOCKED APART 200 mm AT 1200 mm O.C. TO PERMIT THE PASSAGE OF HEATING DUCTS, ETC.
3. THE POSITION AND NUMBER OF ELECTRICAL OUTLETS MAY BE RELOCATED BUT MUST IN ALL CASES MEET THE MINIMUM REQUIREMENTS OF THE RESIDENTIAL STANDARDS AND COMPLY WITH LOCAL CODES.
4. PROVIDE A ROD AND AT LEAST ONE SHELVE IN ALL COAT AND CLOTHES CLOSETS.
5. ALL FLOOR JOISTS ARE DESIGNED TO NO. 1 GRADE SPRUCE. ANY CHANGE OR SUBSTITUTION MUST BE APPROVED BY AUTHORITY HAVING JURISDICTION.
6. ALL CONSTRUCTION MUST COMPLY WITH THE RESIDENTIAL STANDARDS CURRENT AT THE TIME OF CONSTRUCTION AND ANY APPLICABLE LOCAL CODES.
7. THIS DRAWING IS INTENDED AS A GUIDE ONLY. THE FINAL CHOICE AND USE OF MATERIALS, AND METHODS AND DETAILS OF CONSTRUCTION, IS THE RESPONSIBILITY OF THE USER.
8. THE TOTAL INSULATION VALUE MUST COMPLY WITH THE "MEASURES FOR ENERGY CONSERVATION IN NEW BUILDINGS 1978 NRCC PUBLICATION NO. 16574" ISSUED BY THE ASSOCIATE COMMITTEE ON THE NATIONAL BUILDING CODE. FOR ASSISTANCE IN INTERPRETING THE INSULATION REQUIREMENTS FOR A PARTICULAR LOCATION CONTACT THE LOCAL CMHC OFFICE.
9. WINDOW SIZES MUST COMPLY WITH CURRENT CMHC MINIMUM REQUIREMENTS OF THE RESIDENTIAL STANDARDS 1980. IT SHOULD BE NOTED THE SIZE AND LOCATION OF WINDOWS CAN PERMIT ADJUSTMENTS TO THE INSULATION REQUIREMENTS CONTAINED IN THE "MEASURES FOR ENERGY CONSERVATION IN NEW BUILDINGS 1978".

N.B. ALL DIMENSIONS ARE GIVEN IN MILLIMETRES UNLESS OTHERWISE NOTED.



date	revisions	by	date	revisions	by

CMHC SCHL

Central Mortgage and Housing Corporation Société centrale d'hypothèques et de logement

designer

C.M.H.C.

design no.

1.22M

scale

AS NOTED

date

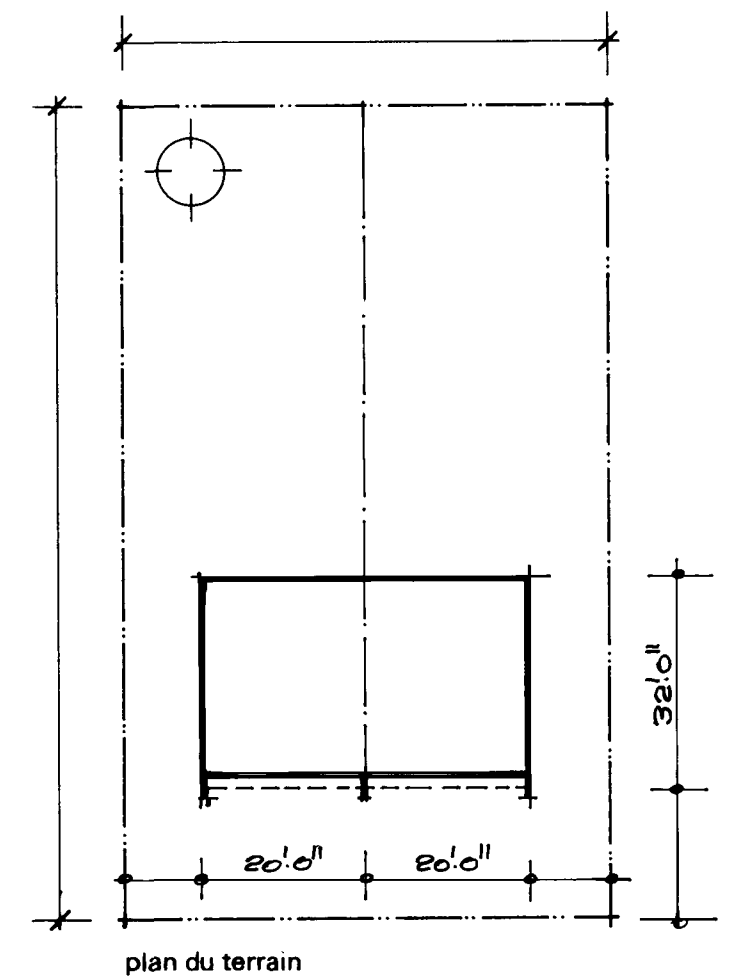
JANUARY 1978

drawing no.

TWO OF TWO



1. TOUTES LES RIGILES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'AugMENTER LES DIMENSIONS DES RIGILES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4'-0" C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉS D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENTIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIF DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIAUX.
8. CONFORMÉMENT À LA LOCATION, TOUTES LES VALEURS "R" DOIVENT CONCORDER AUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.
9. DIMENSIONS DES FUNDERS DOIVENT CONCORDER AUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.



776/62	R. P. Bowen			
date	normes lnh. vérifié par	date	revisions	par

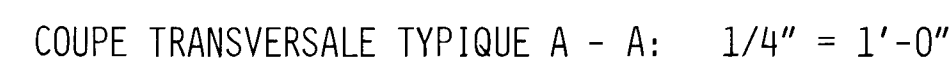
SCHL CMHC
 Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

S.C.H.L.

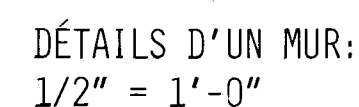
dessin no.
1.22

feuille no. UN DE DEUX.

1. TOUTES LES RIGOLES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'AUGMENTER LES DIMENSIONS DES RIGOLES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUT TOUTES LES CLOISONS QU'ELLES LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4'-0" C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉES D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIVE DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIEAUX.
8. CONFORMÉMENT À LA LOCATION, TOUTES LES VALEURS "R" DOIVENT CONCORDEAUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.
9. DIMENSIONS DES FINITURES DOIVENT CONCORDEAUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.



DÉBORD EN PORTE-À-FAUX:
Fascie de 1"x6" sur ossa-
ture en échelle 2"x4"
Soffite non ventilé



CONSTRUCTION DU MUR MITOYEN:
Plaques de 2"x6" au haut et au bas
Montants en quinconce 2"x4", à 12" d'en-
tre axes au plus
3" d'isolant laineux des deux côtés
Panneaux ignifuges de gypse de 5/8" des
deux côtés

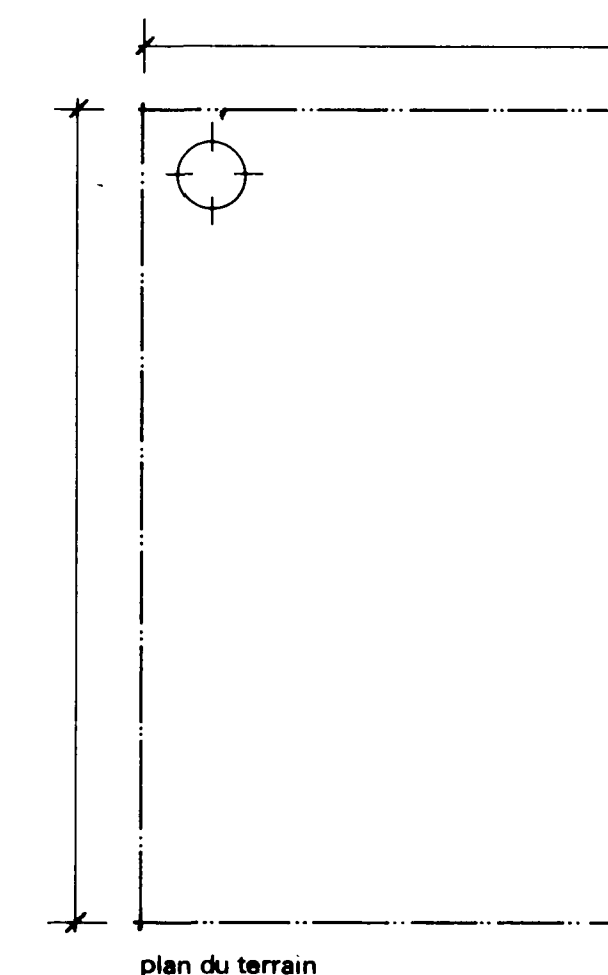
CONSTRUCTION DU PLANCHER:
Fini de plancher acceptable sur surface
d'appui
Sous-plancher
Soliveaux 2"x8", à 16" d'entre axes max.
Croix de St-André
Fini du plafond

CONSTRUCTION DU MUR MITOYEN:
Plaques de 2"x6" au haut et au bas
Montants en quinconce 2"x4", à 12" d'ent-
axes au plus
3" d'isolant laineux
Panneaux ignifuges de gypse de 5/8" des
deux côtés

CONSTRUCTION DU PLANCHER/ÉTAGE INFÉRIEUR
 Fini de plancher acceptable (superficiés
 habitables)
 Dalle de béton de 3"
 Hydrofugeage
 Couche de liaison 1" et
 au moins 5" de remblai
 granulaire

Lisière d'empattement de béton de 8"
sur au moins 1'-2"

DÉTAILS D'UN MUR MITOYEN: $1/2'' = 1'-0''$



27/1/22	R.P. Brown			
date	normes InH. vérifié par	date	revisions	par

SCHL CMHC
Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

concepteur

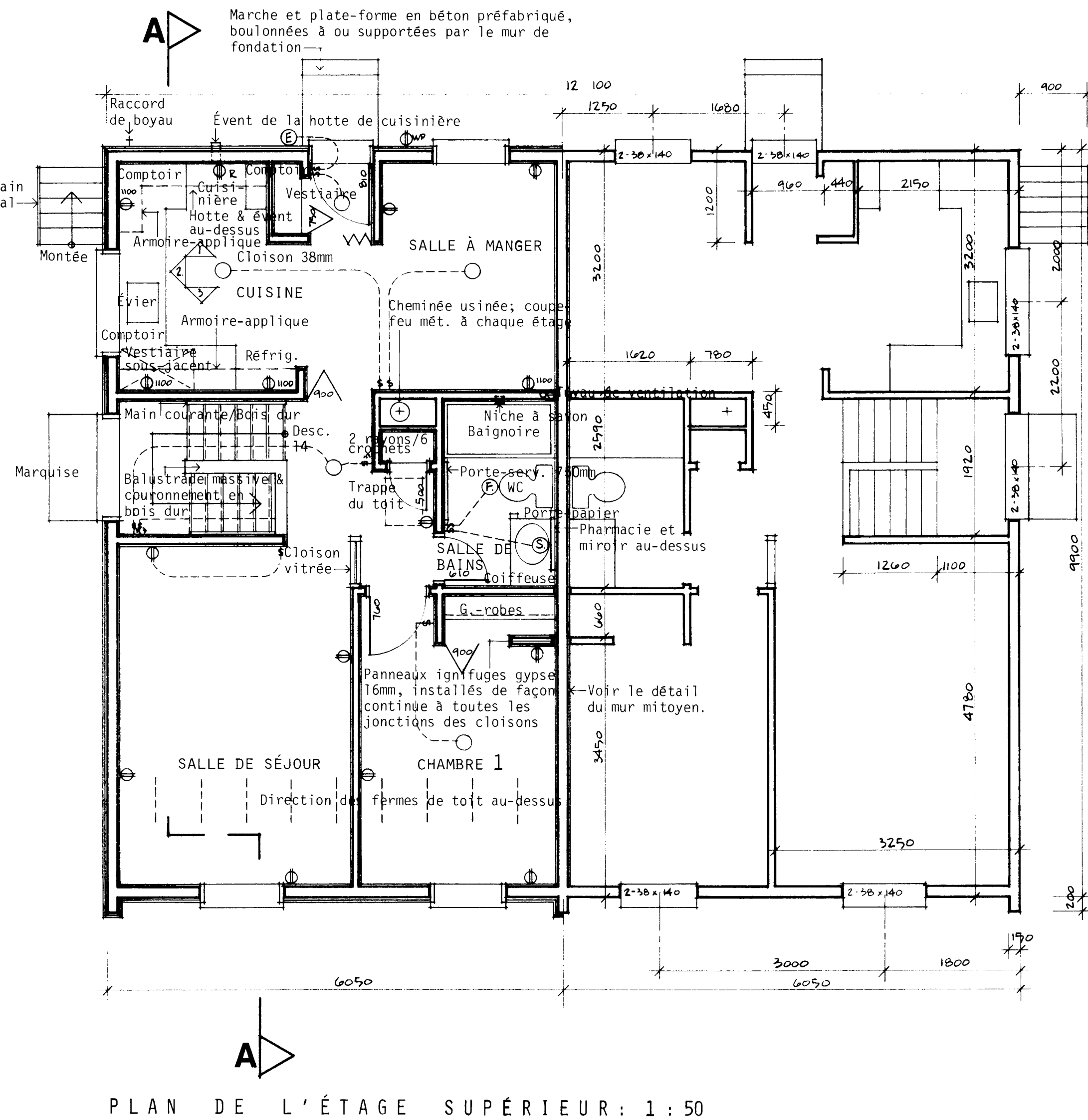
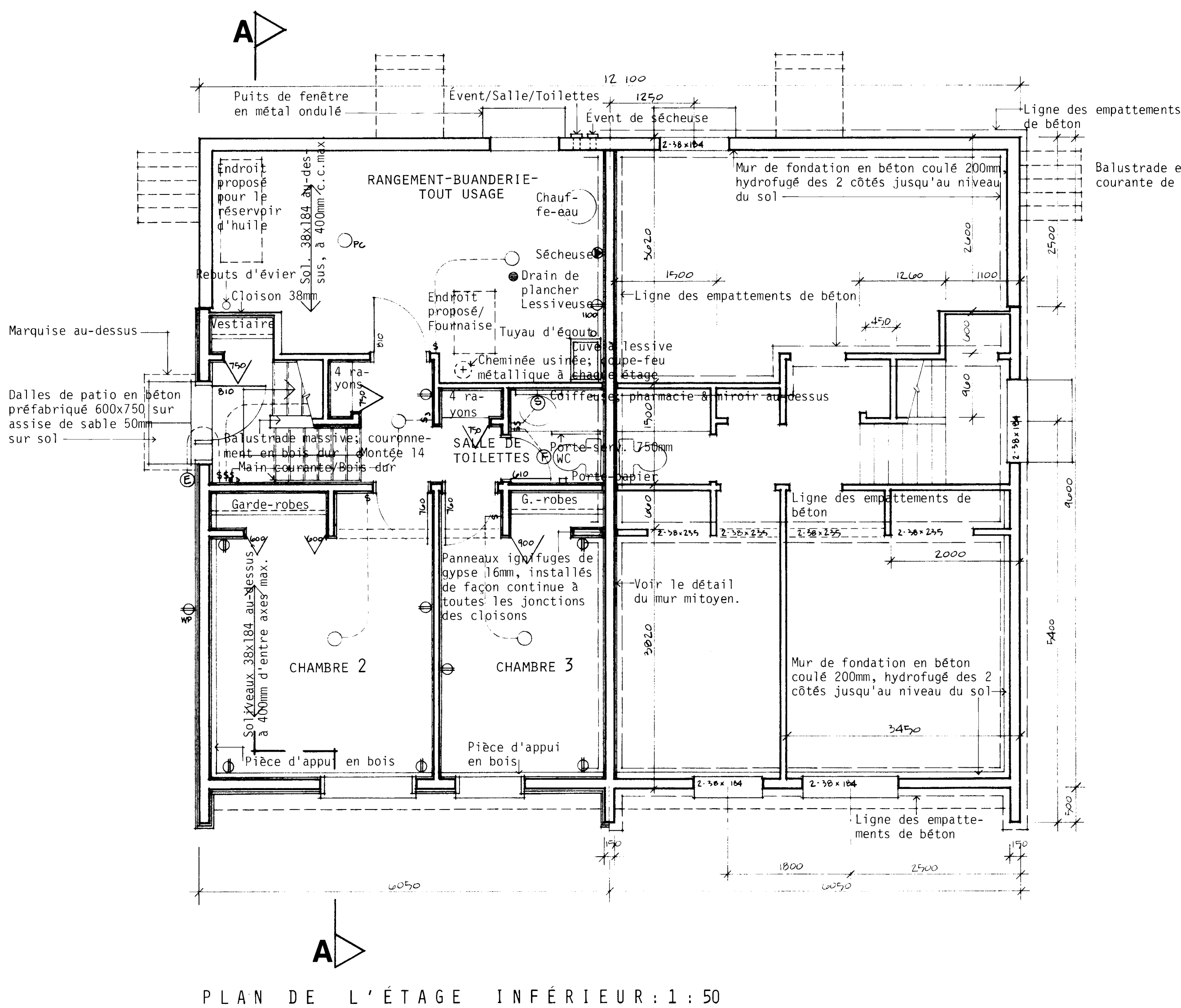
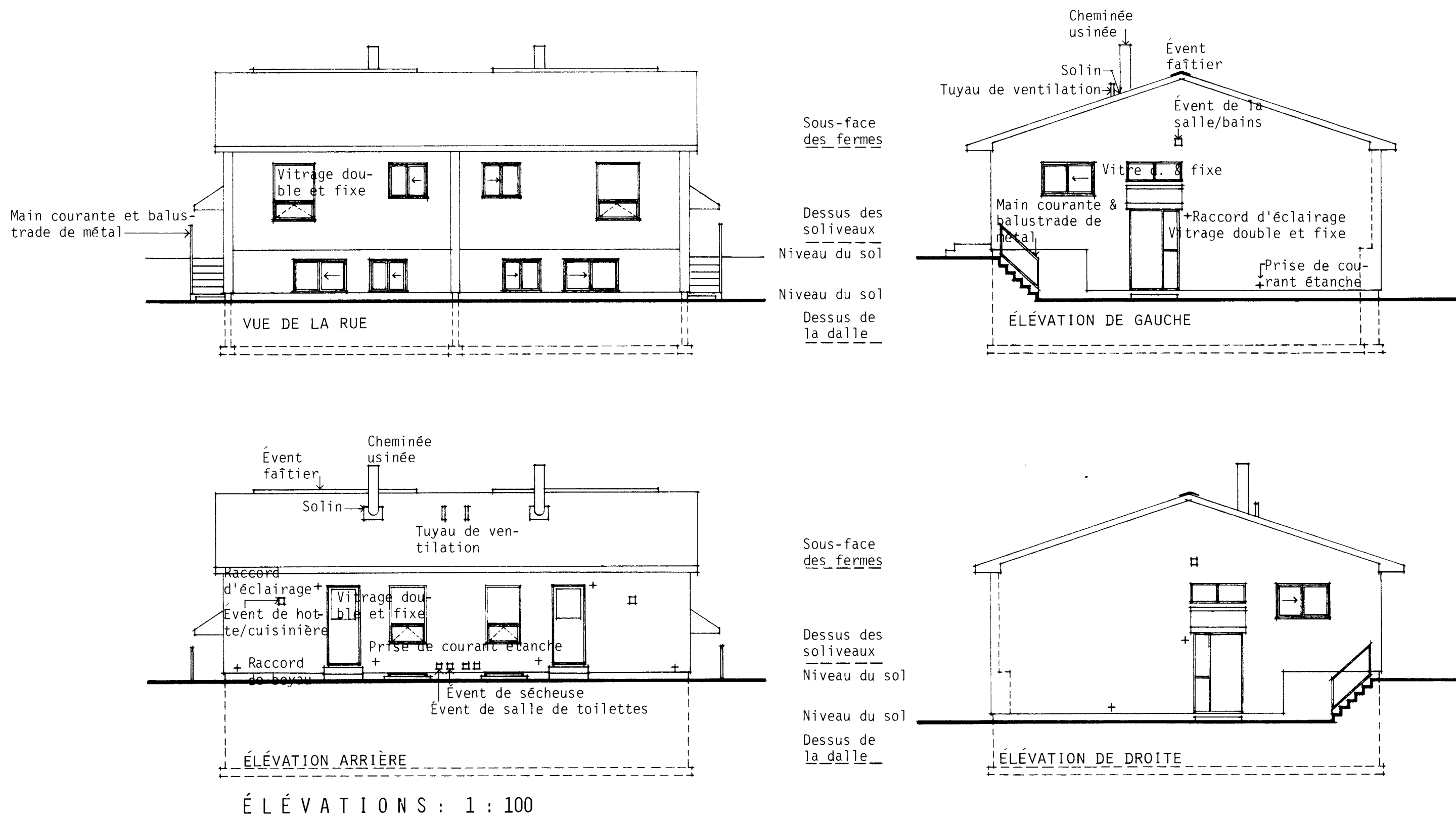
S.C.H.L.

dessin no.
I.22

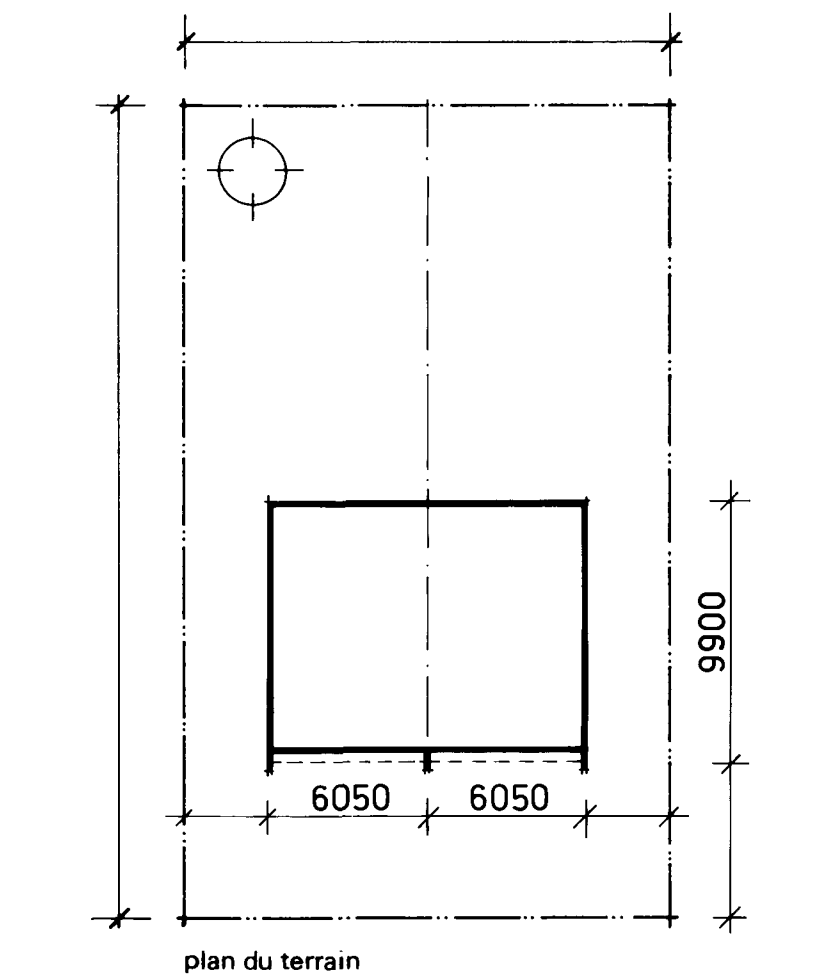
échelle	SELON LES INDICATIONS
---------	-----------------------

date AVRIL 1977

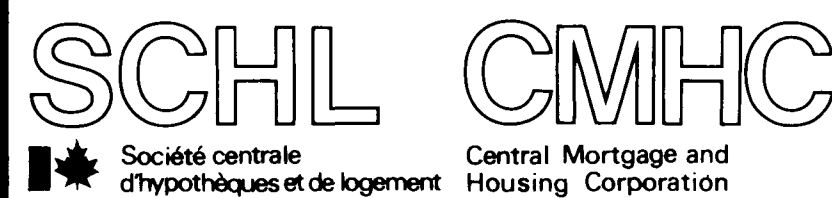
feuille no. DEUX DE DEUX



- NOTES GÉNÉRALES**
1. TOUTES LES RIGOLLES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NECESSAIRE D'AUGMENTER LES DIMENSIONS DES RIGOLLES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
 2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 200 mm PAR DES BLOCS À TOUTS LES 1200 mm C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
 3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
 4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
 5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉS D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
 6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENTIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
 7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIVE DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIEAUX.
 8. LA VALEUR DE L'ISOLATION TOTALE DOIT ÊTRE CONFORME AUX INDICATIONS DE "MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS, 1978, CNRC n° 16574", UNE PUBLICATION DU COMITÉ ASSOCIÉ DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT. POUR OBTENIR DES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLATION, POUR UNE LOCALITÉ PARTICULIÈRE, PRIÈRE DE VOUS ADRESSER À LA SUCCURSALE DE LA SCHL LA PLUS RAPPROCHÉE.
 9. LES DIMENSIONS DES FENÊTRES DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES MINIMALES ACTUELLES DE LA SCHL, TELLES QU'ELLES SONT EXPOSÉES DANS LES NORMES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE 1980. IL EST BON DE SE RAPPELER QUE LA GRANDEUR DES FENÊTRES ET L'ENDROIT OÙ ELLES SONT PLACÉES DANS LE BÂTIMENT PEUVENT PERMETTRE DES MODIFICATIONS AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLATION QUI SONT DÉFINIES DANS "MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS 1978".
- N.B. TOUTES LES DIMENSIONS SONT DONNÉES EN MILLIMÈTRES SAUF AVIS CONTRAIRE.



date	revisions	par	date	revisions	par



concepteur	
S.C.H.L.	
dessin no.	1.22M
échelle	SELON LES INDICATIONS
date	JANVIER 1978
feuille no.	UN DE DEUX

1. TOUTES LES RIGOLES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'AugMENTER LES DIMENSIONS DES RIGOLES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 200 mm PAR DES BLOCS À TOUTS LES 1200 mm C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTES LES CAS IL DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉS D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENtIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIVE DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIAux.
8. LA VALEUR DE L'ISOLATION TOTALE DOIT ÊTRE CONFORME AUX INDICATIONS DE "MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS, 1978, CNRC NO 16574", UNE PUBLICATION DU COMITÉ ASSOCIÉ DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT. POUR OBTENIR DES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLATION, POUR UNE LOCALITÉ PARTICULIÈRE, PRIÈRE DE VOUS ADRESSER À LA SUCCURSALE DE LA SCHL LA PLUS RAPPROCHÉE.
9. LES DIMENSIONS DES FENÊTRES DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES MINIMALES ACTUELLES DE LA SCHL, TELLES QU'ELLES SONT EXPOSÉES DANS LES NORMES DE CONSTRUCTION RÉSIDENtIELLE 1980. IL EST BON DE SE RAPPELER QUE LA GRANDEUR DES FENÊTRES ET L'ENDROIT OÙ ELLES SONT PLACÉES DANS LE BÂTIMENT PEUVENT PERMETTRE DES MODIFICATIONS AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLATION QUI SONT DÉFINIES DANS "MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS 1978".

N.B. TOUTES LES DIMENSIONS SONT DONNÉES EN MILLIMÈTRES SAUF AVIS CONTRAIRE.

date	revisions	par	date	revisions	par
------	-----------	-----	------	-----------	-----

concepteur

S.C.H.L.

dessin no.

I.22M

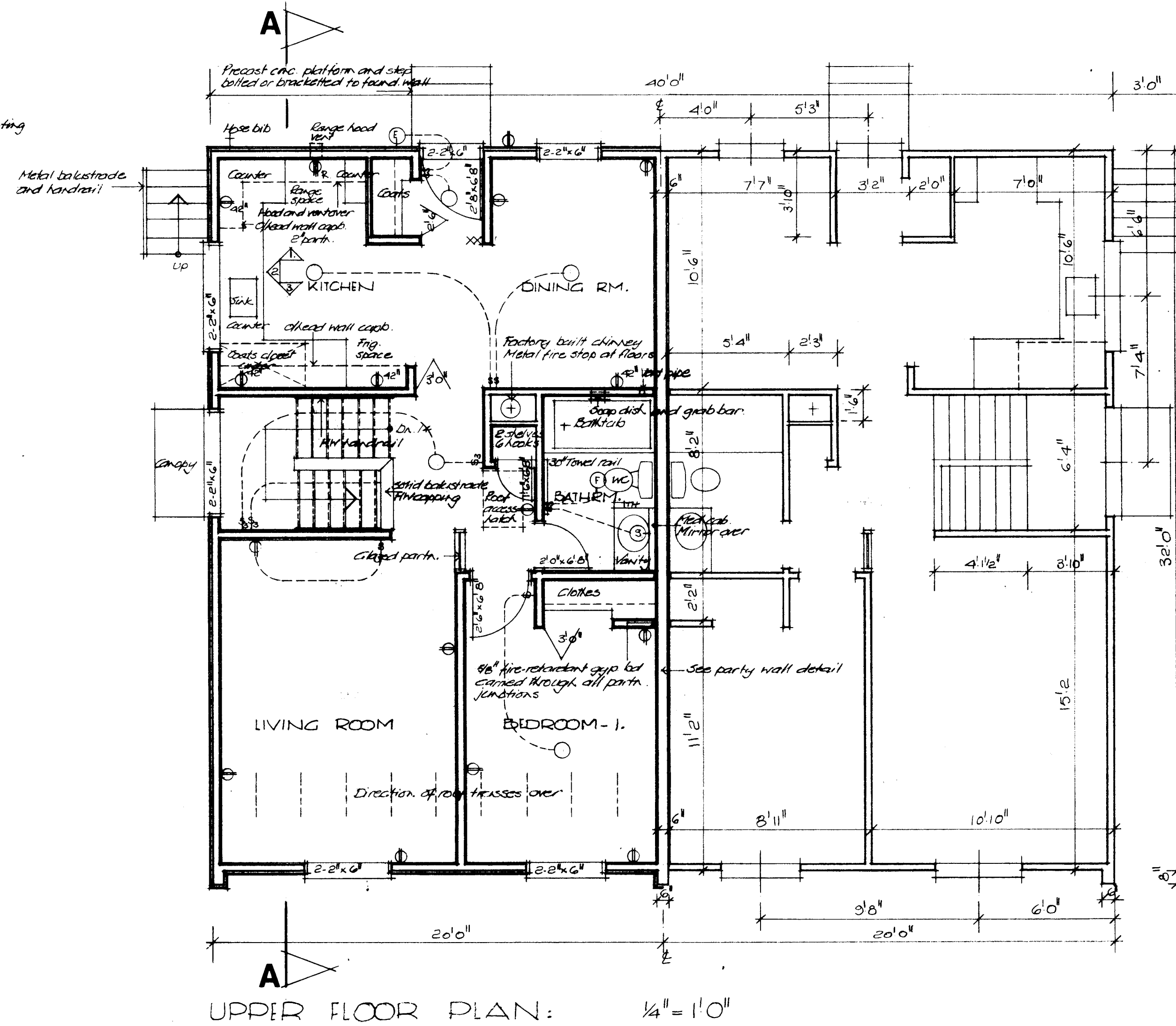
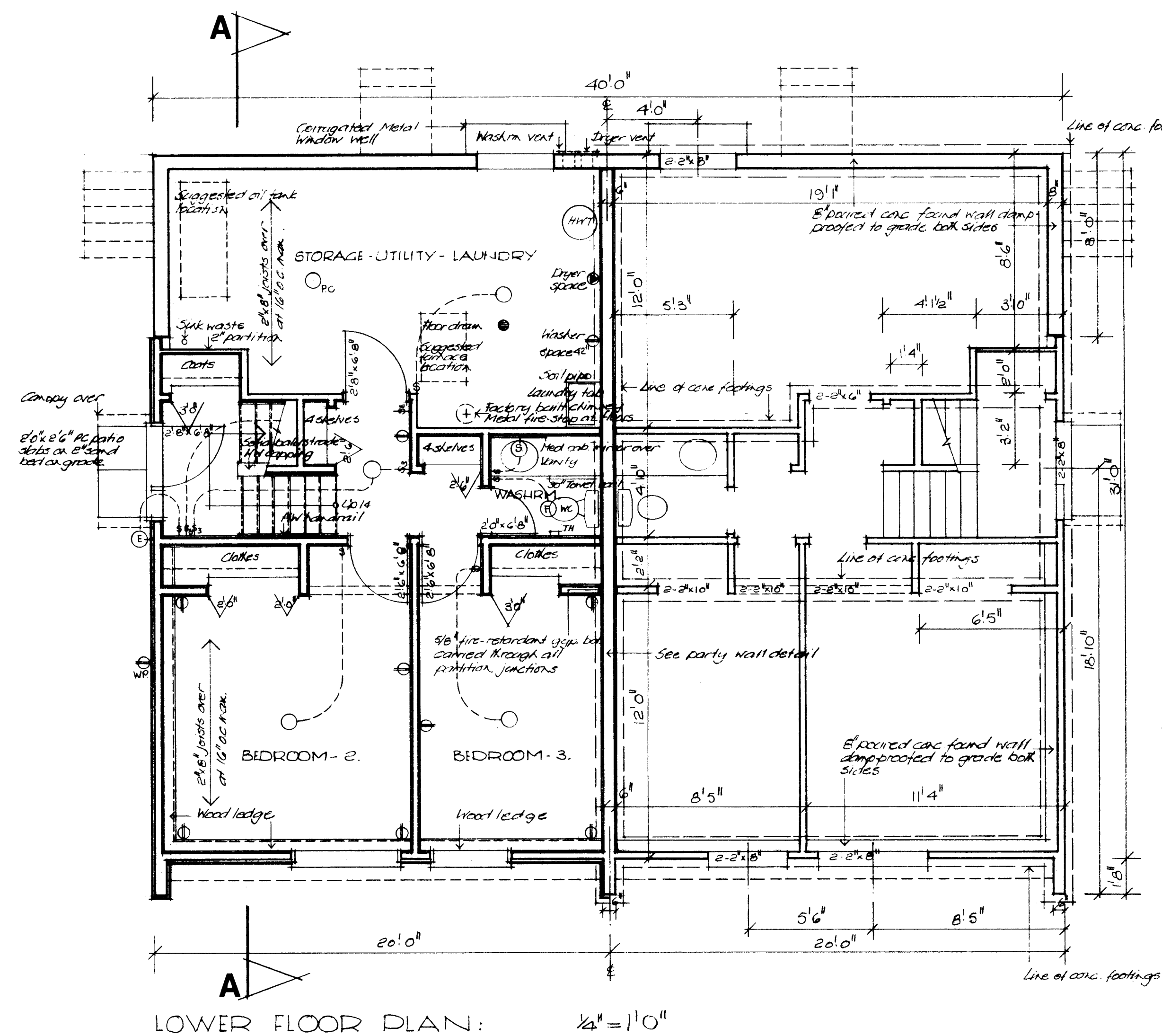
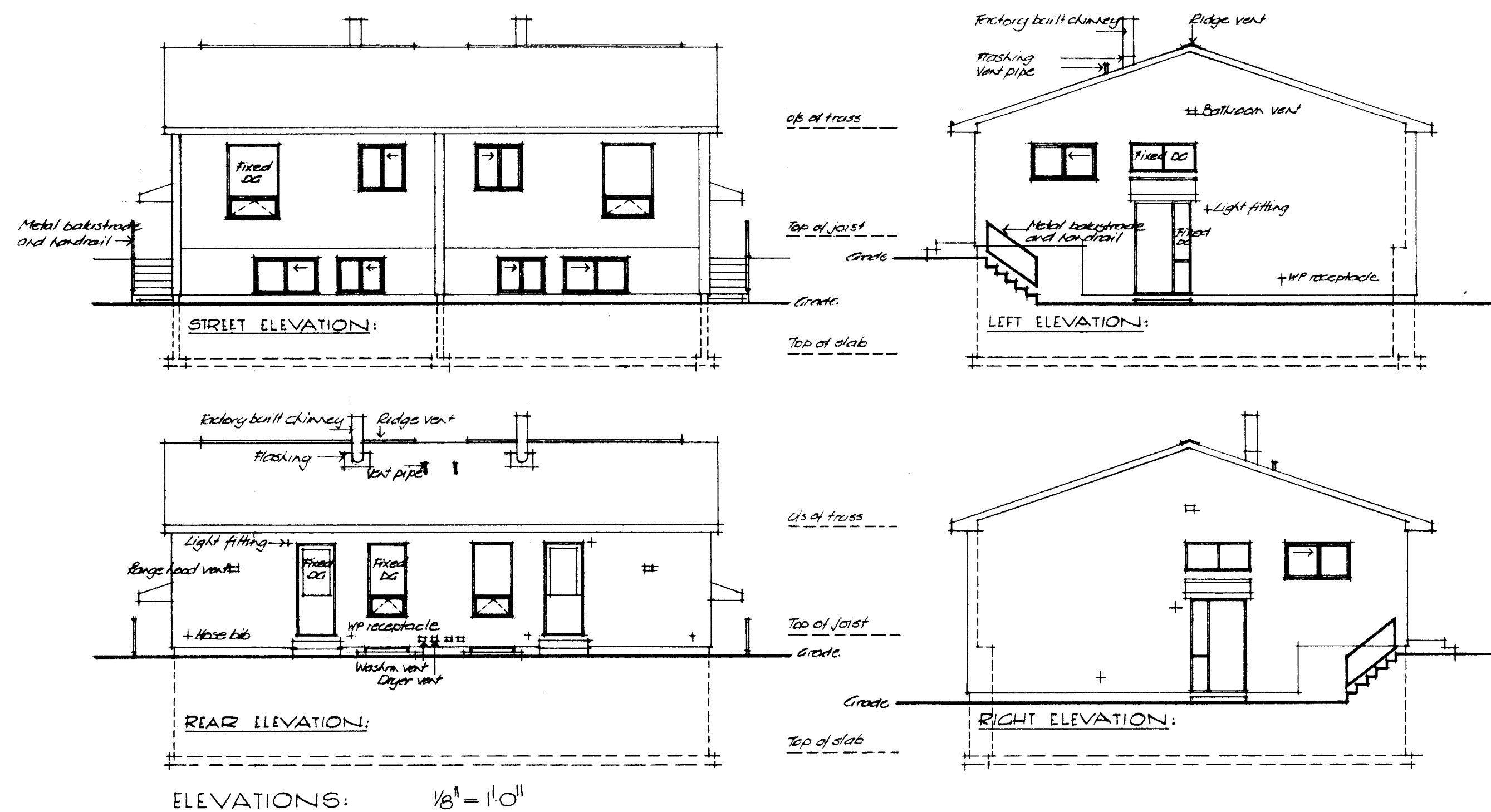
feuille no. DEUX DE DEUX

COUPE TRANSVERSALE TYPIQUE A-A: 1:50

COUPE MURALE DÉTAILLÉE: 1:20

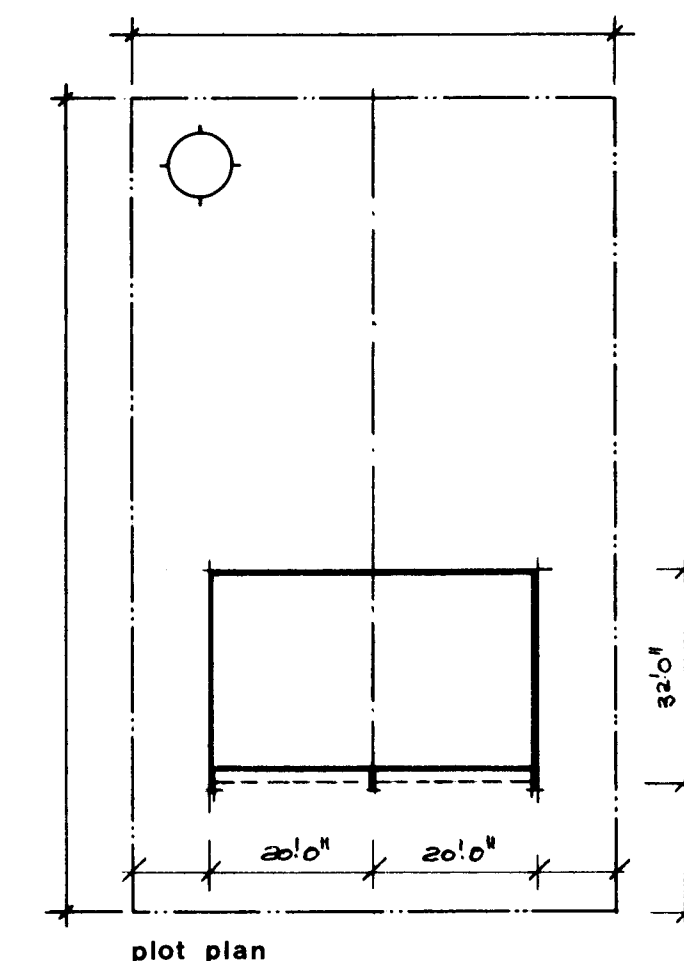
D É T A I L D U M U R M I T O Y E N : 1 : 20





GENERAL NOTES

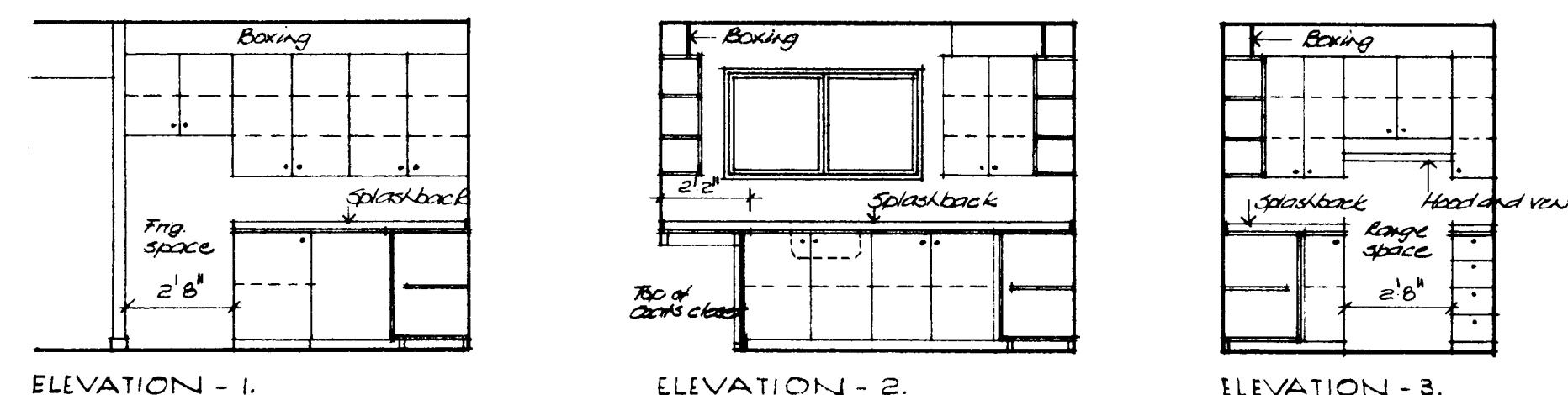
1. ALL FOOTINGS AND FOUNDATIONS SHALL REST ON UNDISTURBED SOIL OR ROCK. FOOTINGS AND FOUNDATIONS MAY HAVE TO BE INCREASED TO SUIT EXISTING LOCAL SOIL CONDITIONS.
2. DOUBLE JOISTS REQUIRED UNDER PARTITIONS RUNNING PARALLEL TO THE FLOOR JOISTS MAY BE BLOCKED APART 8" AT 4'-0" O.C. TO PERMIT THE PASSAGE OF HEATING DUCTS ETC.
3. THE POSITION AND NUMBER OF ELECTRICAL OUTLETS MAY BE RELOCATED BUT MUST IN ALL CASES MEET THE MINIMUM REQUIREMENTS OF THE RESIDENTIAL STANDARDS AND COMPLY WITH LOCAL CODES.
4. PROVIDE A ROD AND AT LEAST ONE SHELF IN ALL COAT AND CLOTHES CLOSETS.
5. ALL FLOOR JOISTS ARE DESIGNED TO NO. 1 GRADE SPRUCE. ANY CHANGE OR SUBSTITUTION MUST BE APPROVED BY AUTHORITY HAVING JURISDICTION.
6. ALL CONSTRUCTION MUST COMPLY WITH THE RESIDENTIAL STANDARDS CURRENT AT THE TIME OF CONSTRUCTION AND ANY APPLICABLE LOCAL CODES.
7. THIS DRAWING IS INTENDED AS A GUIDE ONLY. THE FINAL CHOICE AND USE OF MATERIALS, AND METHODS AND DETAILS OF CONSTRUCTION, IS THE RESPONSIBILITY OF THE USER.
8. Total R values must comply with current C.M.H.C. standards as applicable to location.
9. Window sizes must comply with current C.M.H.C. standards.



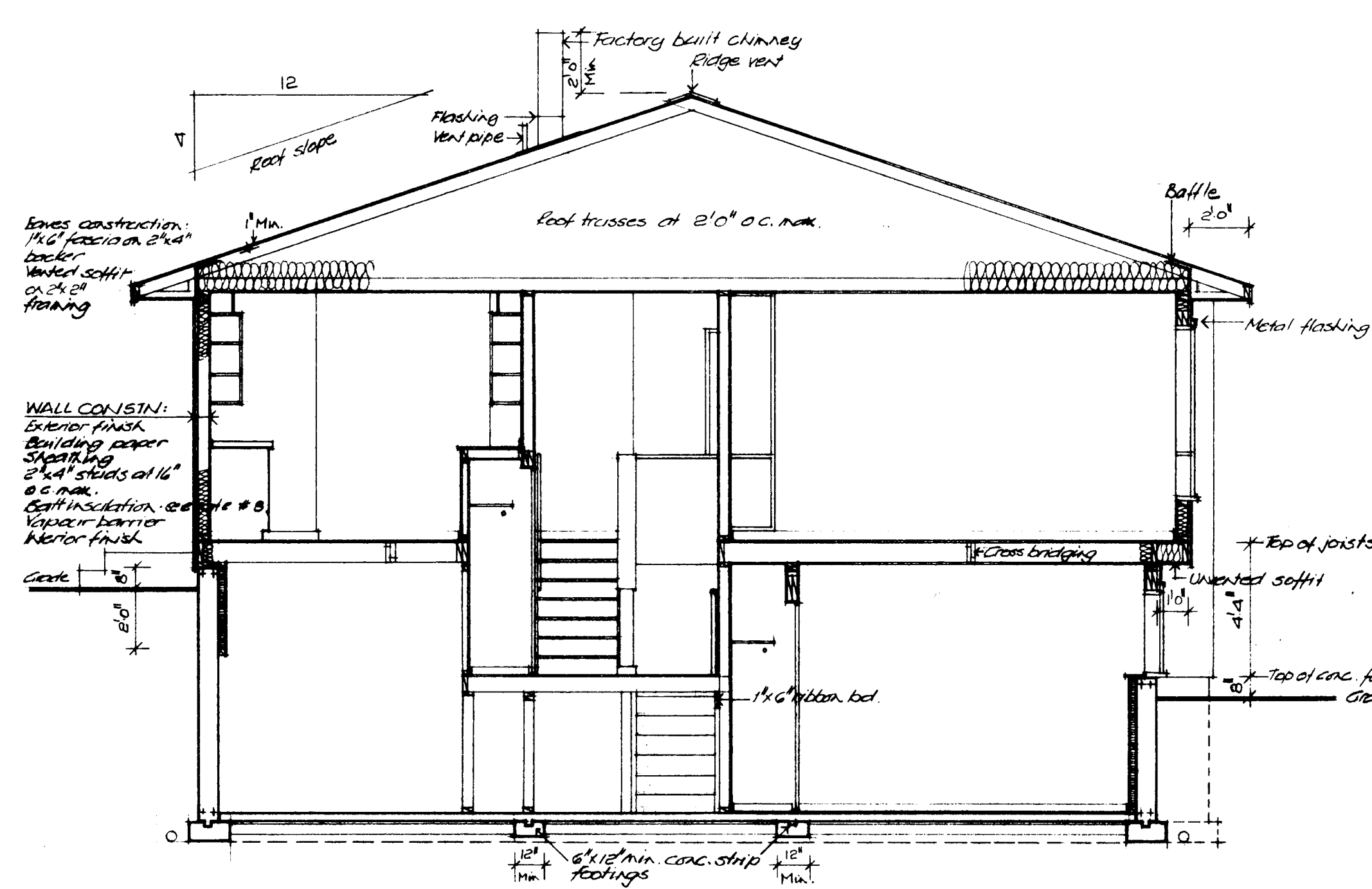
7766 R.P. Brown
date n.h.a. stds chkd by date revisions by

CMHC SCHL
Central Mortgage and Housing Corporation Société centrale d'hypothèques et de logement

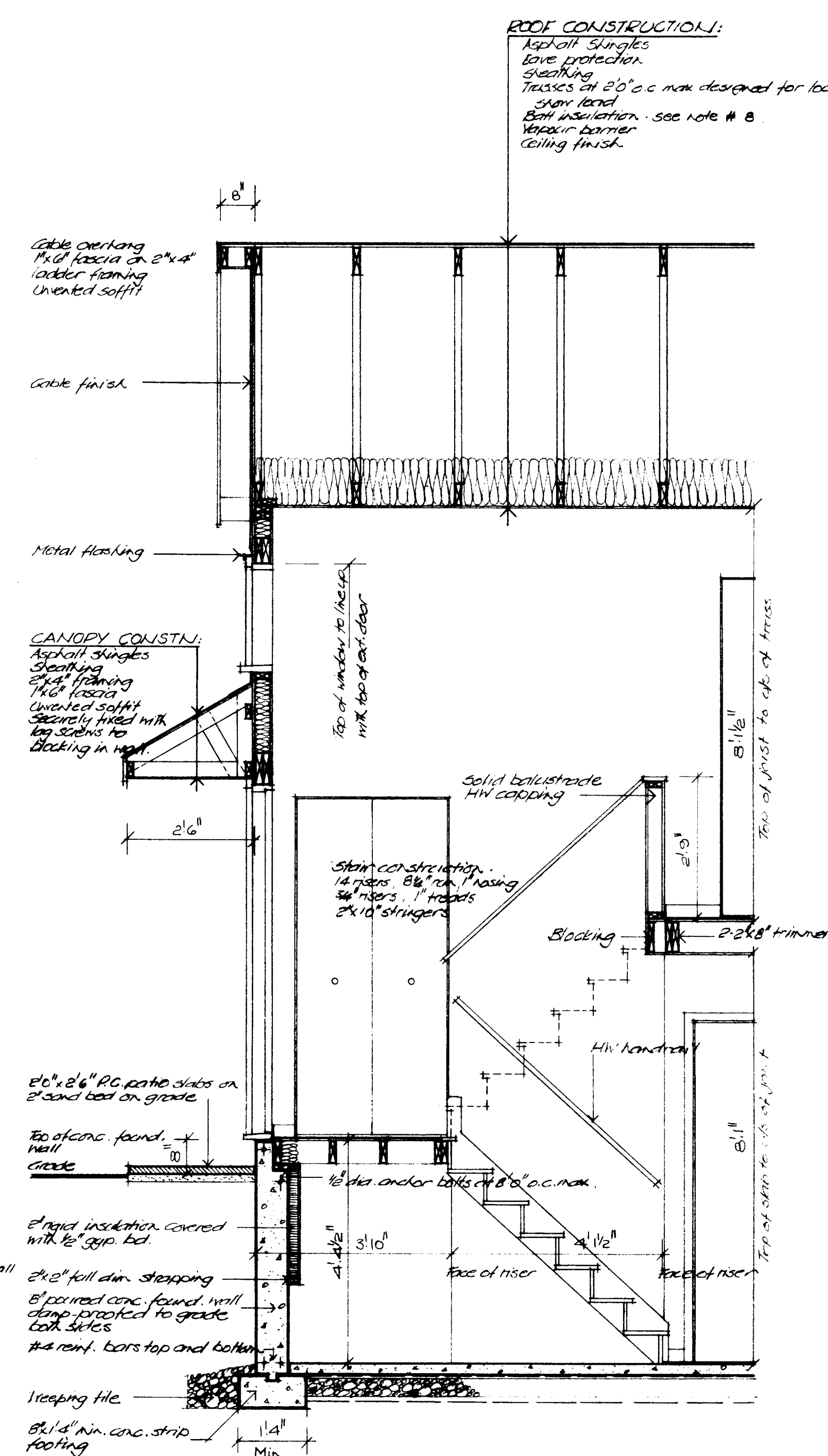
designer	
C.M.H.C.	
design no.	1.22
scale	AS NOTED
date	APRIL 1977
drawing no.	ONE of TWO



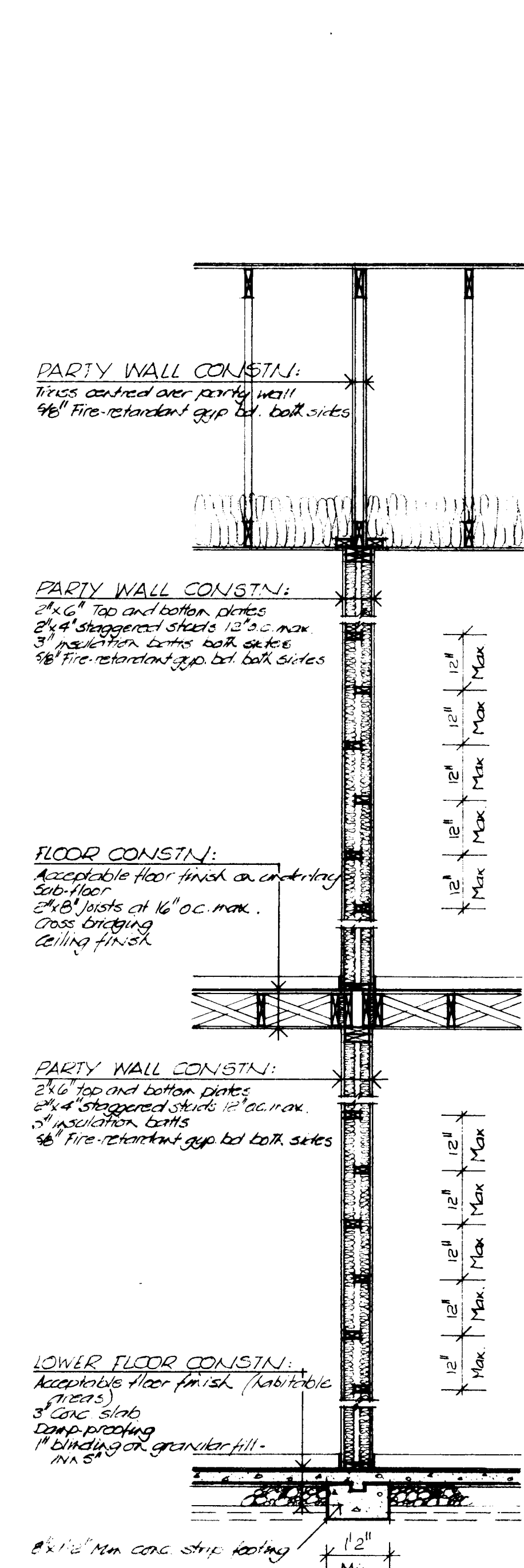
KITCHEN ELEVATIONS: 1/4" = 1'0"



TYPICAL CROSS SECTION A-A: 1/4" = 1'0"

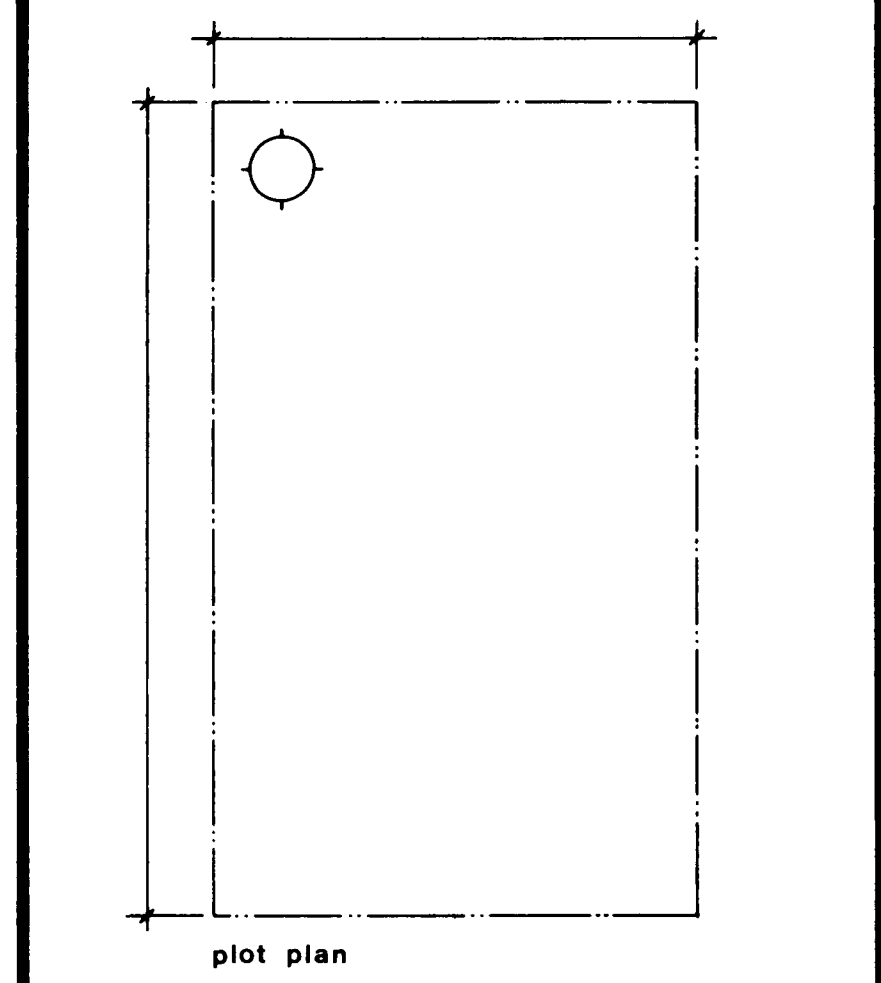


DETAIL WALL SECTION: 1/2" = 1'0"

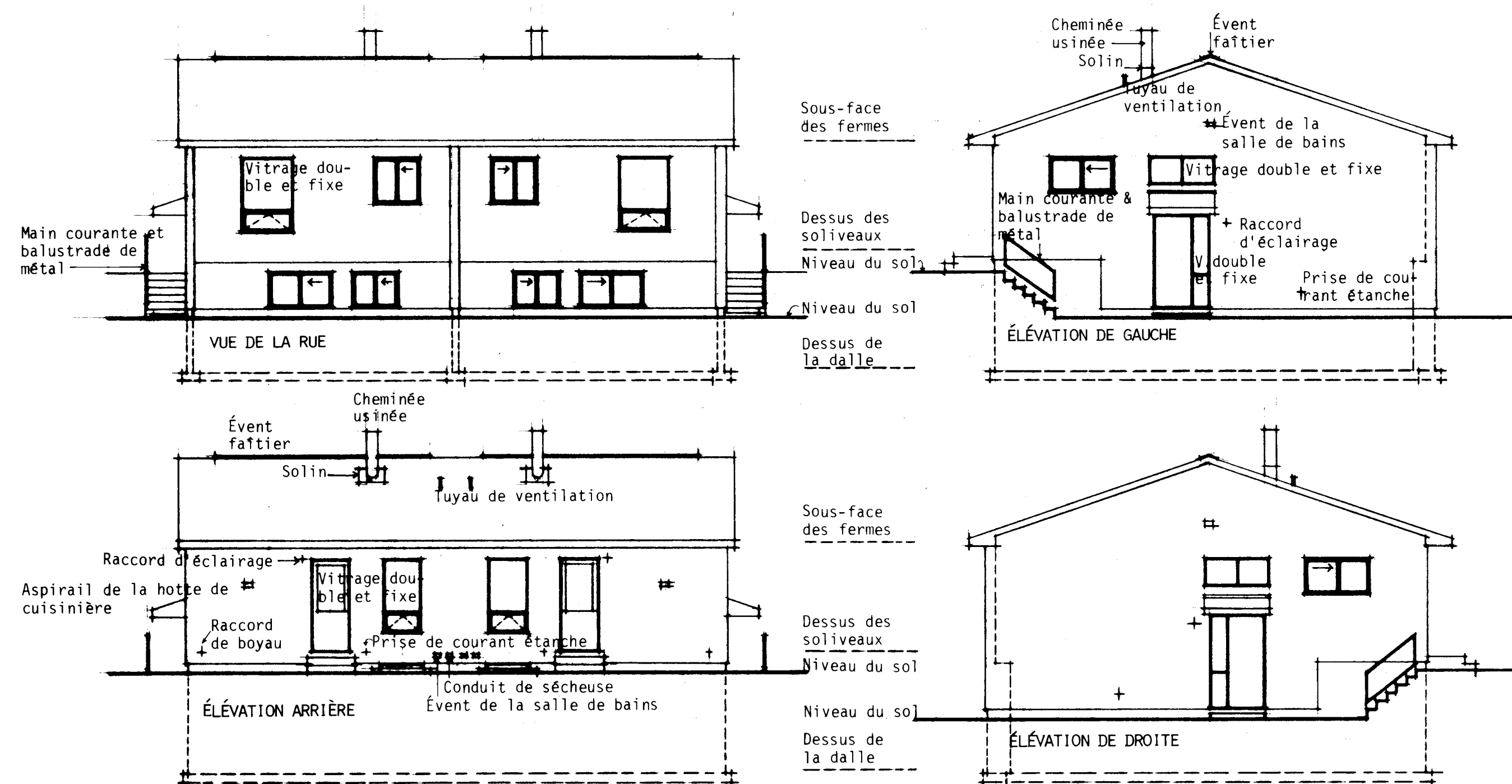


PARTY WALL DETAIL: 1/2" = 1'0"

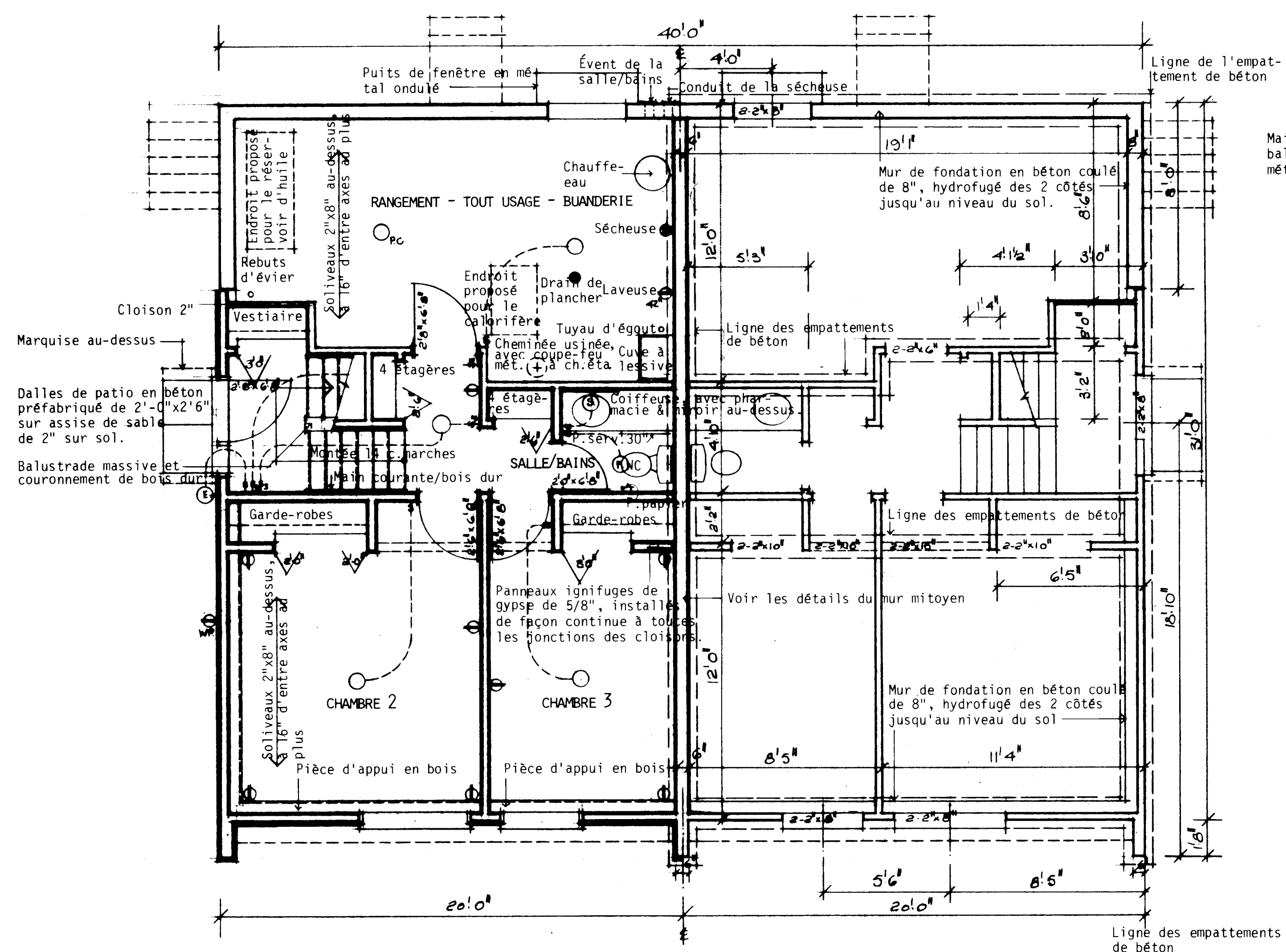
- GENERAL NOTES
1. ALL FOOTINGS AND FOUNDATIONS SHALL REST ON UNDISTURBED SOIL OR ROCK. FOOTINGS AND FOUNDATIONS MAY HAVE TO BE INCREASED TO SUIT EXISTING LOCAL SOIL CONDITIONS.
 2. DOUBLE JOISTS REQUIRED UNDER PARTITIONS RUNNING PARALLEL TO THE FLOOR JOISTS MAY BE BLOCKED APART 8" AT 4'-0" O.C. TO PERMIT THE PASSAGE OF HEATING DUCTS ETC.
 3. THE POSITION AND NUMBER OF ELECTRICAL OUTLETS MAY BE RELOCATED BUT MUST IN ALL CASES MEET THE MINIMUM REQUIREMENTS OF THE RESIDENTIAL STANDARDS AND COMPLY WITH LOCAL CODES.
 4. PROVIDE A ROD AND AT LEAST ONE SHELF IN ALL COAT AND CLOTHES CLOSETS.
 5. ALL FLOOR JOISTS ARE DESIGNED TO NO. 1 GRADE SPRUCE. ANY CHANGE OR SUBSTITUTION MUST BE APPROVED BY AUTHORITY HAVING JURISDICTION.
 6. ALL CONSTRUCTION MUST COMPLY WITH THE RESIDENTIAL STANDARDS CURRENT AT THE TIME OF CONSTRUCTION AND ANY APPLICABLE LOCAL CODES.
 7. THIS DRAWING IS INTENDED AS A GUIDE ONLY. THE FINAL CHOICE AND USE OF MATERIALS, AND METHODS AND DETAILS OF CONSTRUCTION, IS THE RESPONSIBILITY OF THE USER.
 8. Total R values must comply with current C.M.H.C. standards as applicable to location.
 9. Window sizes must comply with current C.M.H.C. standards.



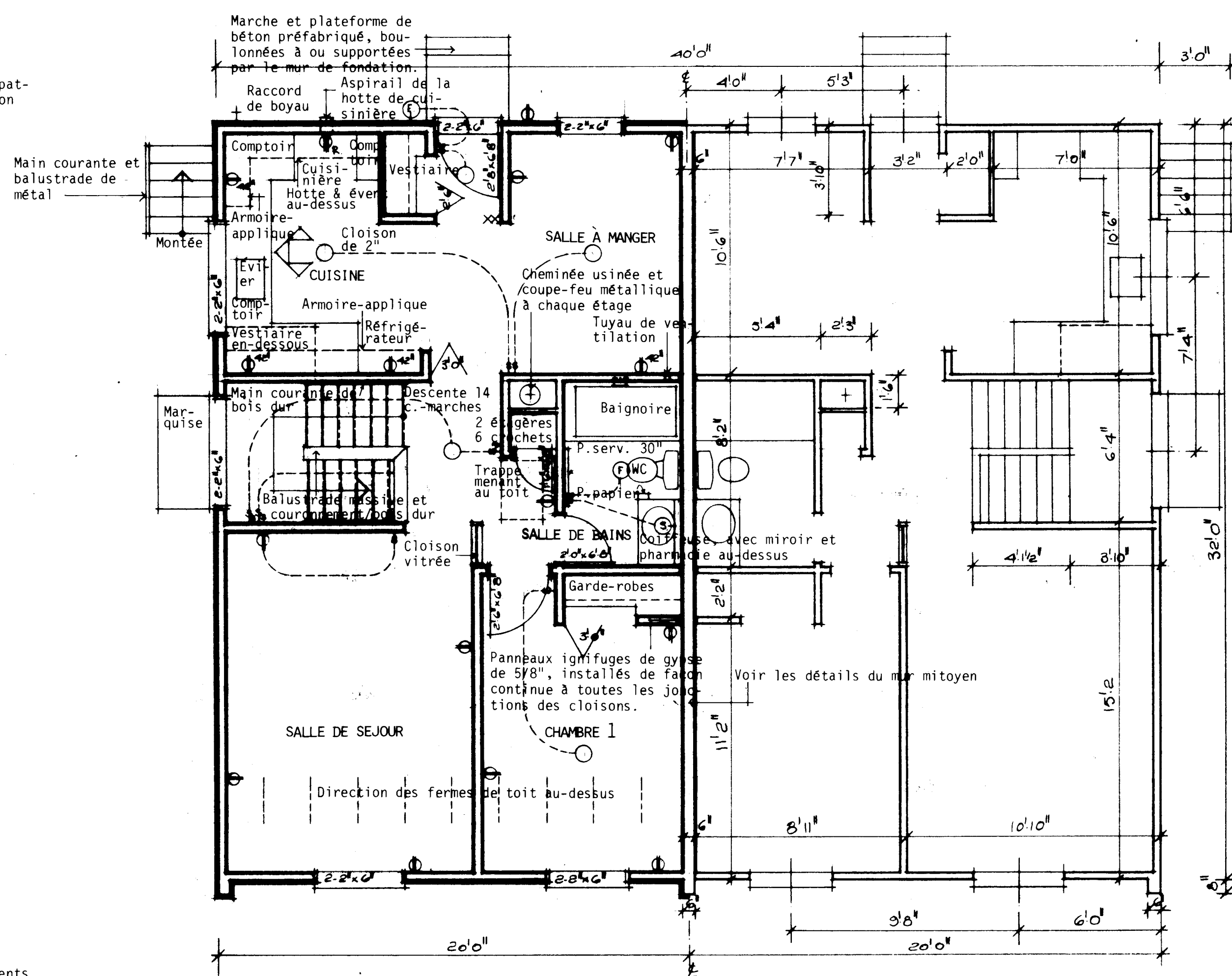
7/7/76 R.P. Brown		date		n.h.a. stds chkd by		date		revisions		by	
CMHC SCHL		Central Mortgage and Housing Corporation		Société centrale d'hypothèques et de logement		designer		C.M.H.C.		design no. 1.22	
scale		AS NOTED									
date		APRIL 1977									
drawing no.		TWO of TWO									



ÉLEVATIONS: 1/8" = 1'-0"



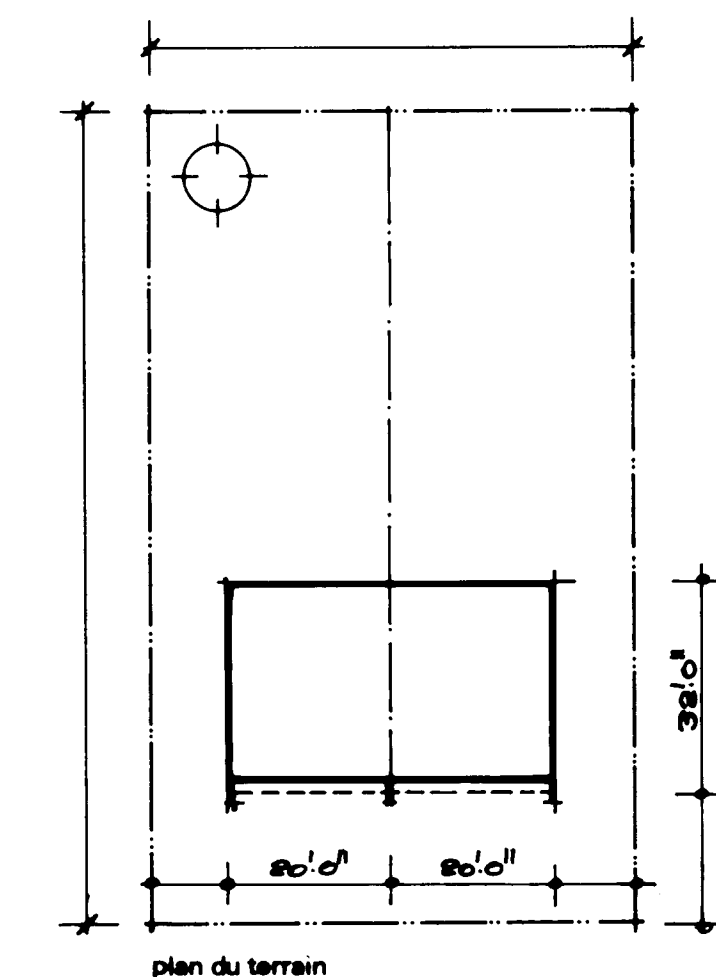
PLAN DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR: 1/4" = 1'-0"



PLAN DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR: 1/4" = 1'-0"

REMARQUES GÉNÉRALES

1. TOUTES LES RIGOLES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'AUGMENTER LES DIMENSIONS DES RIGOLES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4'-0" C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉS D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENTIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIVE DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIAUX.
8. CONFORMÉMENT À LA LOCATION, TOUTES LES VALEURS 'R' DOIVENT CONCORDEr AUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.
9. DIMENSIONS DES FENÊTRES DOIVENT CONFORMER AUX NORMES ACTUELLES DE LA S.C.H.L.

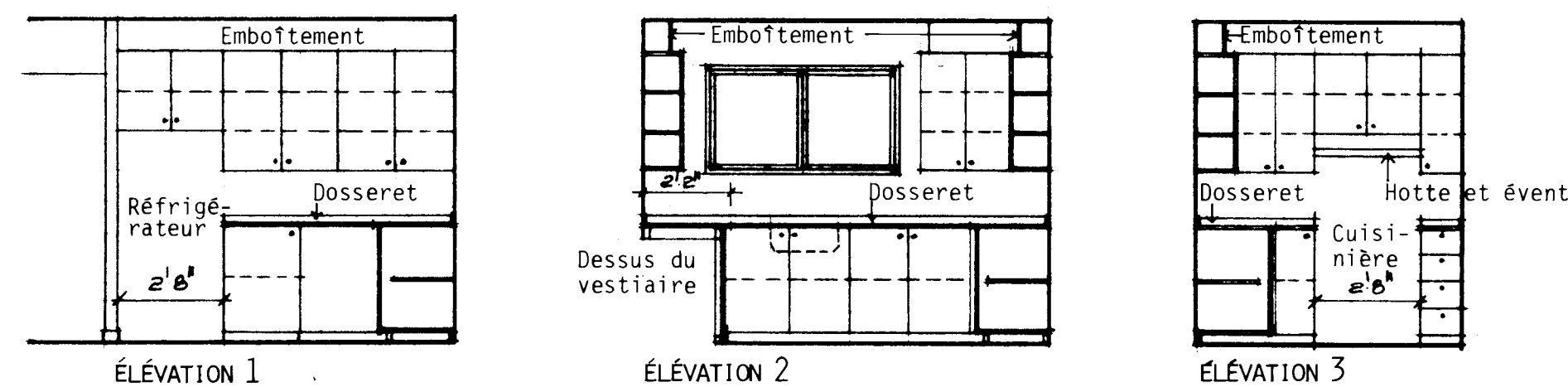


date	normes Lnh vérifiées par	date	révisions	par

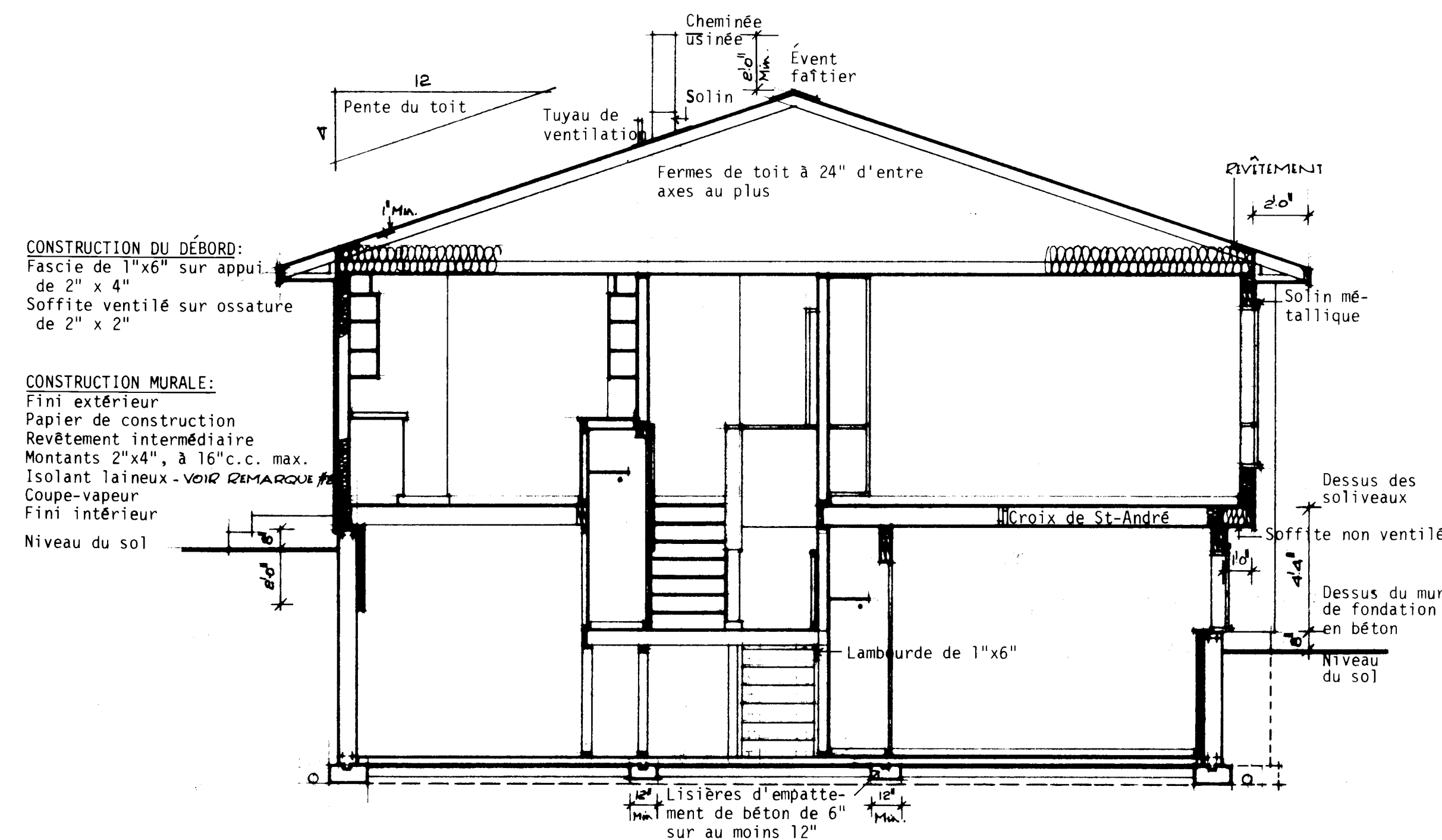
SCHL CMHC
Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

concepteur
SCHL
dessin no.
1.22

échelle
SELON LES INDICATIONS
date
AVRIL 1977
feuille no.
UN DE DEUX

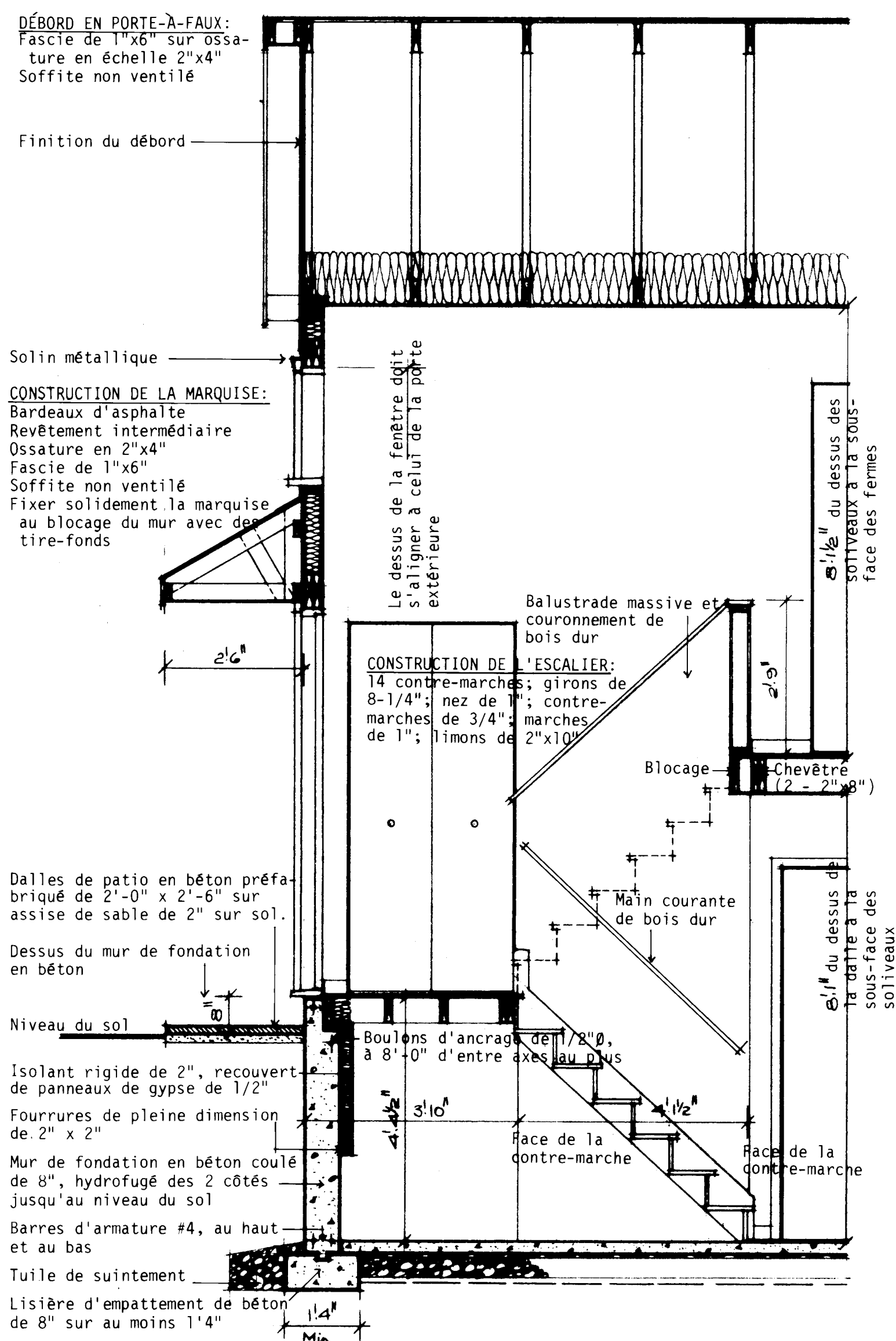


ÉLEVATIONS DE LA CUISINE: 1/4" = 1'-0"



COUPE TRANSVERSALE TYPIQUE A - A: 1/4" = 1'-0"

CONSTRUCTION DU TOIT:
Bardeaux d'asphalte
Protection du débord du toit
Revêtement intermédiaire
Fermes à 24" d'entre axes au plus et conçues
pour supporter les charges de neige locales
Isolant laineux - VOIR REMARQUE #8
Coupe-vapeur
Fini du plafond



DÉTAILS D'UN MUR:
1/2" = 1'-0"

CONSTRUCTION DU MUR MITOYEN:
Ferme centrée au-dessus du mur
mitoyen
Panneaux ignifuges de gypse de
5/8" des deux côtés

CONSTRUCTION DU MUR MITOYEN:
Plaques de 2"x6" au haut et au bas
Montants en quinconce 2"x4", à 12" d'en-
tre axes au plus
3" d'isolant laineux des deux côtés
Panneaux ignifuges de gypse de 5/8" des
deux côtés

CONSTRUCTION DU PLANCHER:
Fini de plancher acceptable sur surface
d'appui
Sous-plancher
Soliveaux 2"x8", à 16" d'entre axes max.
Croix de St-André
Fini du plafond

CONSTRUCTION DU MUR MITOYEN:
Plaques de 2"x6" au haut et au bas
Montants en quinconce 2"x4", à 12" d'en-
tre axes au plus
3" d'isolant laineux
Panneaux ignifuges de gypse de 5/8" des
deux côtés

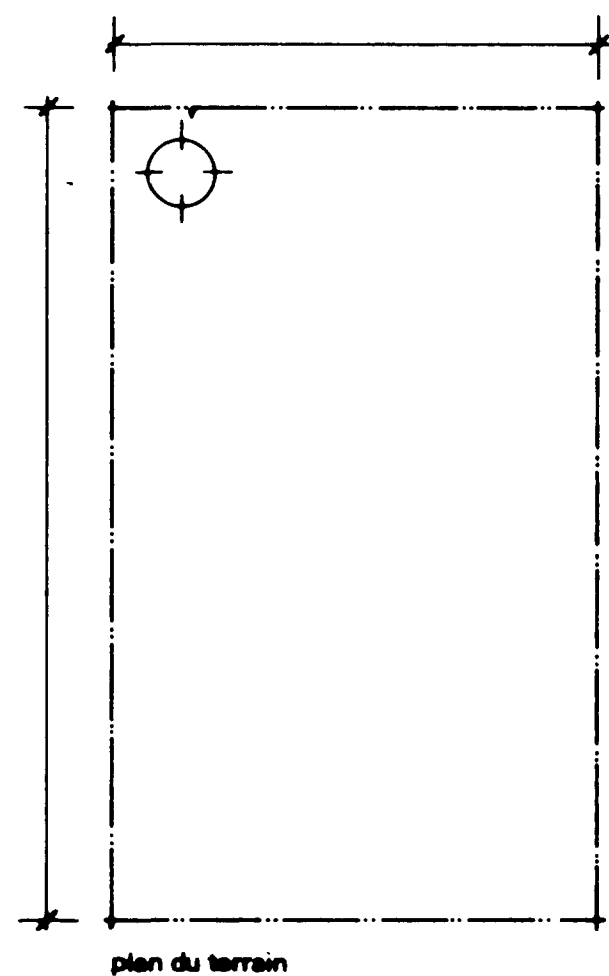
CONSTRUCTION DU PLANCHER/ÉTAGE INFÉRIEUR:
Fini de plancher acceptable (superficies
habitées)
Dalle de béton de 3"
Hydrofugeage
Couche de liaison 1" et
au moins 5" de remblai
granulaire

Lisière d'empiètement de béton de 8"
sur au moins 1'-2"

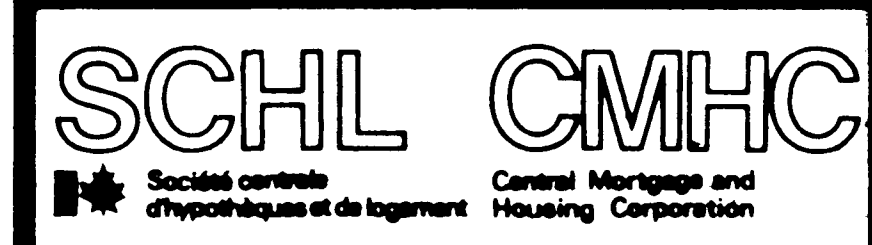
DÉTAILS D'UN MUR MITOYEN: 1/2" = 1'-0"

REMARQUES GÉNÉRALES

1. TOUTES LES RIGILES ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉES JUSQU'À UN APPUI SOLIDE. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'AUGMENTER LES DIMENSIONS DES RIGILES ET DE LA FONDATION POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTES LES 4'-0" C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
3. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUTS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.
4. IL FAUT PRÉVOIR AU MOINS UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS TOUTS LES VESTIAIRES ET LES GARDE-ROBES.
5. TOUTS LES SOLIVES DE PLANCHER SONT CALCULÉES D'APRÈS LES ÉPINETTES DE CATÉGORIE NO 1. TOUTS LES CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE.
6. LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES RÉSIDENTIELLES ET À TOUT CODE LOCAL APPLICABLE.
7. CETTE ÉPURE EST DESTINÉE À SERVIR DE GUIDE SEULEMENT. IL INCOMBE À L'USAGER DE DÉCIDER EN DÉFINITIVE DU CHOIX FINAL AINSI QUE DES MÉTHODES ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, DE MÊME QUE DES MATÉRIAUX.
8. CONFORMÉMENT À LA LOCATION, TOUTES LES VALEURS 'R' DOIVENT CONCORDEUR AUX NORMES ACTUELLES DE LA SCHL.
9. DIMENSIONS DES FINITURES DOIVENT CONFORMER AUX NORMES ACTUELLES DE LA S.C.H.L.



drawn	checked	date	revisions	per
R.B. Brown				



concepteur	SCHL
dessin no.	1.22

échelle	SELON LES INDICATIONS
date	AVRIL 1977
feuille no.	DEUX DE DEUX